



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service

Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, tests publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30.

Y2

COLONISATION ET CATEGORIES SOCIALES AU ZAIRE:

LE CAS DES "EVOLUES"

-1892-1960

par

Mirindi Mongane

Thèse déposée à l'Ecole des Etudes Supérieures
et de la Recherche en vue de l'obtention de la
Maîtrise ès Arts en Sociologie

Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario
1988



MIRINDI Mongane, Ottawa, Canada, 1988

Permission has been granted to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film.

The author (copyright owner) has reserved other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her written permission.

L'autorisation a été accordée à la Bibliothèque nationale du Canada de microfilmer cette thèse et de prêter ou de vendre des exemplaires du film.

L'auteur (titulaire du droit d'auteur) se réserve les autres droits de publication; ni la thèse ni de longs extraits de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation écrite.

ISBN 0-315-46819-X



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

REMERCIEMENTS

Nous voudrions exprimer tous nos sentiments de reconnaissance aux professeurs Raymundo De Andrade qui, malgré ses multiples occupations, a accepté de diriger cette thèse; Victor Da Rosa et Yvon Thériault qui n'ont cessé de nous encourager tout au long de ce travail.

Nous pensons surtout aux membres du jury, les professeurs Raymond Murphy (Président), Victor Da Rosa et Yvon Thériault qui se sont honorablement acquittés de la délicate tâche de statuer sur la qualité finale de notre travail.

Nous restons redevable aux professeurs et personnel administratif du Département de Sociologie dont l'enseignement et les services nous ont impressionné durant notre séjour à l'École des Etudes Supérieures et de la Recherche de l'Université d'Ottawa.

Nous prions chacune et chacun de trouver ici l'expression de notre profonde gratitude à l'issue de ce travail qui nous a tous coûté tant d'efforts.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	
I. REPERES HISTORIQUES	1
II. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESE	3
III. ASPECT CONCEPTUEL	7
A. Cadre théorique	7
B. Cadre méthodologique	10
IV. REVUE DE LA LITTERATURE	11
V. INTERET OU UTILITE PRATIQUE DU TRAVAIL	15
CHAPITRE I	
SCOLARISATION ET EMERGENCE DU CONCEPT "EVOLUE"	18
CHAPITRE II	
INSTRUMENTS IDEOLOGIQUES	35
I. La mystification	35
II. La "social bar"	44
III. Le paternalisme	60
CHAPITRE III	
LE PHENOMENE DE CONSCIENCE POLITIQUE	68
CHAPITRE IV	
CLASSES SOCIALES ET SYNDICAT	94
A. Classes sociales	94
B. Le syndicat	106
CHAPITRE V	
CONCLUSION	116
BIBLIOGRAPHIE	132

INTRODUCTION

I. REPERES HISTORIQUES

Le concept "évolué" naît de la volonté des autorités coloniales qui, cherchant à s'assurer la collaboration des indigènes acquis aux intérêts étrangers, décrètent, entre 1892 et 1895, plus précisément le 4 mai 1895, l'assimilation des Congolais¹ civilisés et de certaines catégories de noirs (soldats, ouvriers, personnel des missions chrétiennes) au statut civil des Européens (Young, 1965: 75; Slade, 1961: 21).

Par Congolais civilisés, à cette époque, il faut entendre les autochtones possédant un minimum d'instruction et de manières occidentales c'est-à-dire ayant renoncé aux valeurs de la civilisation traditionnelle africaine, recrutés au sein des écoles créées respectivement à cet effet en 1880 à Boma, en 1884 à Linzoba, près de Banana, en 1886 à Kwamouth et confirmées par arrêtés du 12 juillet 1890 et du 4 mars 1892 (Mukadi, 1979: 199-200; Merlier, 1962: 225).

1. Cette appellation désigne l'habitant de l'ancien Congo devenu Zaïre suite au changement de nom en 1971. Tout au long de ce travail nous utiliserons tantôt les anciennes appellations "Congo ou Congo belge" tantôt le nouveau nom "Zaïre" pour désigner le même espace géographique.

Cette instruction est rudimentaire et s'arrête généralement à l'école primaire. L'enseignement secondaire très réduit s'oriente vers des branches professionnelles: maçonnerie, menuiserie, mécaniciens, relieurs de livres, commis, dactylographie, etc. Il n'y a pas d'enseignement supérieur, donc pas d'élite intellectuelle ou cadres de conception. Le premier universitaire, Thomas Kanza, termine les études de psychologie en 1960, année de l'Indépendance (Chomé, 1974: 8).

Ainsi prirent naissance les "évolués" qui, en l'absence de personnalités formées académiquement, passent pour l'élite intellectuelle indigène (Sauvy, 1961: 267).

Ces faux intellectuels furent l'objet de manipulation de la part de l'administration coloniale qui fait d'une poignée d'entre eux un relais ou un instrument de reproduction du rôle ou de l'autorité des maîtres étrangers (Althabe, 1972: 82).

Il s'agit essentiellement des employés, clerks ou commis de l'administration publique et des trusts ainsi que des enseignants et infirmiers.

II. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESE

Pour les spécialistes de la colonisation, en particulier Albert Memmi (1972: 78), la société coloniale englobe deux classes antagonistes à savoir les colonisateurs qui constituent la classe privilégiée et exploiteuse d'une part et d'autre part les indigènes exploités et étouffés par les lois de la colonisation.

S'il est vrai que tous les colonisés appartiennent à la classe opprimée, c'est-à-dire au prolétariat, il ne demeure pas moins vrai qu'au sein de ce dernier subsistent des catégories sociales qui, en entretenant l'idée d'une multitude de consciences d'appartenance, tendent à affaiblir l'unité de classe du prolétariat indigène.

Eu égard aux avantages qu'ils retirent de leur position d'intermédiaires entre le colonisateur et la masse des autochtones au Zaïre, peut-on considérer les "évolués" comme relevant d'une classe autre que le prolétariat?

La réponse ne saurait être positive dans la mesure où les "évolués" appartiennent au système de salariat indigène et où les avantages ou privilèges dont ils bénéficient sont des miettes destinées à bercer les intéressés afin de les amener à s'accommoder au système colonial et à renoncer entre autres à la lutte de classe du prolétariat congolais.

Ici se précise le rôle assigné aux "évolués" dont l'origine s'inspire de la théorie coloniale du développement qui subordonne le progrès de la périphérie zaïroise colonisée à son insertion progressive dans la civilisation idéale du centre métropolitain, ce qui correspond à l'imitation ou à la répétition du modèle ou du chemin déjà parcouru par les sociétés occidentales avancées.

Cette théorie partage les idées du monisme évolutionniste préconisant un processus de développement par étapes successives, ce qui suppose que "l'évolution humaine et sociale passe obligatoirement par un tracé ou une courbe bien dessinée" (Comte, in. Rocher, 1969: 152).

La théorie de l'évolutionnisme multilinéaire (Parsons, in Rocher, 1969: 194) rejette le processus susmentionné estimant que l'évolution humaine et sociale est multiple et variée et que la notion de stades que l'on peut tenter de dégager ne sont plus des étapes que doit franchir toute société pour arriver à "maturité": ces stades correspondent plutôt à certains seuils importants et significatifs qu'ont pu franchir certaines sociétés et à partir desquels elles ont pu entreprendre une nouvelle lancée.

Dans la mesure où le pouvoir colonial prétend théoriquement conduire le Congo d'un état d'infériorité structurelle à celui plus avancé de la civilisation occidentale, il y a lieu d'évoquer ici un évolutionnisme unilinéaire qui vise une évolution vidée de son contenu local (= langues zaïroises, esprit communautaire, solidarité africaine, attachement à la famille, etc.).

Pour la trinité coloniale (administration, missionnaires et trusts) qui gérait le pays, le prototype ou le modèle du Congolais civilisé était l'"évolué". Ce concept traduit le discours officiel qui tend à accréditer la colonisation comme une oeuvre humanitaire, culturelle et morale alors que sa principale préoccupation est d'ordre économique. Pour voiler ce dernier objectif, l'administration coloniale se sert du concept "évolué" qu'elle présente comme l'expression de sa volonté d'aider les Congolais à s'émanciper alors qu'elle n'y croit pas et entend plutôt créer un type d'homme sans personnalité, inculte, docile, incapable de concevoir son propre avenir en tant que groupe social et acquis aux idéaux de la colonisation qui font de l'"évolué" un auxiliaire dévoué de la stratégie exploitationniste de la Belgique.

Vu sous cet angle, l'"évolué" n'est plus le modèle de la civilisation occidentale mais plutôt l'expression de la fausse conscience entretenue par l'administration coloniale à travers une politique obscurantiste qui génère l'abrutissement intellectuel et politique au détriment de l'esprit critique et du plein épanouissement des "évolués"; d'où leur inconscience savamment entretenue par les milieux belges désireux d'arrêter l'évolution ou le progrès social et politique du peuple congolais dans le but de perpétuer la domination politique et l'exploitation économique du pays.

Telle est l'hypothèse que suggère notre sujet et que nous résumons ci-après: le Belge ne voulait pas faire du Congolais "évolué" son égal mais plutôt lui donner une fausse impression, l'illusion d'être un modèle de ce que devrait être un Congolais "moderne". Que le Belge ait fermé aux Congolais la plupart des portes qui mènent au plein épanouissement d'un être humain et qui donnent au terme "moderne" son contenu réel ne laisse aucun doute sur le caractère machiavélique de l'entreprise belge au Congo.

III. ASPECT CONCEPTUEL

A. Cadre théorique

En regroupant sous le nom de petite bourgeoisie l'ensemble comprenant l'élite bureaucratique ou cols blancs ainsi que la classe moyenne représentée par de petits entrepreneurs indigènes, Merlier (1962: 187) rejoint la perspective de Mills (1966: 66) qui, dans ce contexte, parle de groupe social disparate ou hétéroclite, autrement dit couche ou catégorie sociale ayant sa propre conscience d'appartenance opposée à la conscience de classe.

Pour les marxistes, les fractions, couches ou catégories sociales ne peuvent être des ensembles à côté, en marge, au dessus, ou extérieurs aux classes (Poulantzas, 1978: 200-201); ce qui signifie qu'au sein de chaque classe se retrouvent plusieurs fractions, couches ou catégories sociales.

"Les fractions sont des fractions de classe: la bourgeoisie industrielle est une fraction de la bourgeoisie; les couches sont des couches de classe: l'aristocratie ouvrière est une couche de la classe ouvrière. Les catégories sociales elles-mêmes ont une appartenance de classe" (Poulantzas, 1978: 201).

Dans cette perspective, la petite bourgeoisie congolaise qui témoigne d'une claire conscience de groupe (Merlier, 1962: 206; Anstey, in Gann et Duignon, 1970: 200) n'est qu'une catégorie ou couche sociale parmi tant d'autres qui constituent le prolétariat autochtone où, selon Albert Memmi (1972: 88), se retrouvent tous les colonisés ou indigènes sans distinction.

Comme notre étude porte sur une fraction importante, en l'occurrence l'élite de la classe prolétarienne indigène, nous pensons que la théorie marxiste, qui s'intéresse en même temps qu'elle encourage et justifie la lutte des classes au profit du prolétariat, nous servira de cadre d'analyse, ce qui nous permettra de saisir la nature, le processus, les transformations ultérieures et le rôle historique de la catégorie dite "évoluée" dans le cadre de la lutte de libération ou d'indépendance nationale au Zaïre.

Pour les marxistes, l'évolution de la société est dialectique c'est-à-dire qu'elle est le produit de la lutte des classes. Et cette lutte des classes antagonistes est le moteur de la dynamique sociale: "l'histoire de toute société jusqu'à nos jours est l'histoire de la lutte des classes" (Marx, 1962: 19).

La théorie de la lutte des classes permet de comprendre l'effort constant du colonisateur d'étouffer la conscience et la lutte de classe du prolétariat congolais exploité.

Cette obstruction qui se justifie par la nature essentiellement économique de la domination coloniale, tend à cacher la réalité des classes caractérisant la société coloniale tout en réagissant contre toute tentative qui aurait pour effet la conscience et la lutte de classe des colonisés.

Il s'agit là d'une pratique idéologique chargée de justifier et de légitimer le système colonial qui construit son hégémonie sur la mystification (Memmi, 1972: 88) ou la fausse conscience (Coulson et Riddell, 1981, 151-152), ce qui concorde avec l'analyse marxiste selon laquelle l'idéologie et tout ce qui relève de la superstructure dépendent de la base matérielle qui en même temps explique leur nature de classe:

"La structure économique de la société est toujours le fondement réel par lequel toute la superstructure des institutions juridiques et politiques aussi bien que des conceptions religieuses, philosophiques et autres de chaque époque historique doit s'expliquer en dernière instance" (Engels, in Buffelan, 1969: 88).

Quoique la méthode dialectique repose sur le déterminisme économique, Marx considère la société comme un tout dont les éléments influent les uns sur les autres puisqu'il y a action et réaction réciproques de différents facteurs (Schwartzenberg, 1977: 63; Brimo, 1972: 73).

Cette perspective est de nature à démasquer les aspects de la société coloniale et leur impact sur la catégorie regroupant les "évolués" du Zaïre.

B. Cadre méthodologique

Comme la catégorie des "évolués" relève d'un passé suffisamment reculé et qu'il s'avère impossible de procéder présentement à l'observation ou à l'interview sur le terrain, il ne nous reste plus d'autre alternative en dehors de la méthode documentaire pour notre travail. Ainsi nous puiserons la plupart de nos données à travers la bibliographie disponible sur le sujet qui nous intéresse.

IV. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Malgré le rôle historique du mouvement des "évolués" qui ont non seulement contribué au succès de la colonisation en servant de pont entre les autochtones et les Européens (Althabe, 1972: 89), mais qui ont également lutté pour rallier la société européenne c'est-à-dire la bourgeoisie coloniale (Diakanua, 1969: 84; Althabe, 1972: 221; Mukenge, 1971: 30), aucun ouvrage, à notre connaissance, ne traite exclusivement de ce sujet. Nous relevons ci-après certains livres qui lui consacrent un chapitre ou quelques passages.

Dans L'accession du Congo belge à l'indépendance, Paule Bouvier (1965) signale le refus de l'administration coloniale d'assimiler les "évolués" au statut européen quoique le principe de l'immatriculation ou de l'assimilation de ces derniers fut admis depuis 1895. Ce refus semble dicté par le mépris que le pouvoir colonial affiche à l'égard des "évolués" sous prétexte qu'ils n'ont pas fait d'études universitaires. Le refus d'assimilation accrut la tension, accéléra la prise de conscience chez les "évolués" et entraîna la cristallisation de certaines aspirations politiques qui aboutit à la lutte pour l'indépendance.

Brausch (1961) évoque ce qu'il appelle "erring acculturation" qui se produit capricieusement dans un

processus d'acculturation sans aucune nécessité apparente comme ce fut le cas de la carte de mérite civique et de l'immatriculation imposées aux "évolués" afin de les stimuler à épouser les modes de vie européen et chrétien. L'auteur dont le livre a pour titre Belgian Administration in the Congo, signale que le système d'enseignement au Congo est fortement influencé par les missionnaires qui se servent des institutions scolaires pour recruter leurs adeptes et n'ont finalement aucun intérêt à étendre l'enseignement au delà de l'école primaire.

L'Ascension de Mobutu de J. Chomé (1974) stigmatise l'impréparation du Congo à son indépendance et la politique coloniale qui a conduit au retard culturel et politique des Congolais. Cette politique préconise pour les indigènes:

- un enseignement primaire diffusé;
- un enseignement secondaire très réduit et orienté vers des branches professionnelles: maçonnerie, menuiserie, relieurs des livres, auxiliaires médicaux, clercs, chauffeurs, etc.;
- enseignement supérieur inexistant, donc pas d'élite intellectuelle.

Le livre de Merlier (1962) intitulé: le Congo, de la colonisation belge à l'indépendance, relève la confusion des termes "classes moyennes congolaises" ou "colonat noir" avec

l'épithète paternaliste et méprisant d'"évolué". Selon l'auteur le mot "évolué" désigne tout Congolais issu de la paysannerie coutumière ou du prolétariat: intellectuel, employé, ouvrier professionnel, commerçant, artisan ou planteur parlant français et possédant un minimum d'instruction et de manières occidentales. Pour Merlier, l'assimilation illusoire des indigènes "instruits" aux classes moyennes européennes ou au colonat blanc devait permettre, dans l'esprit des stratèges du néocolonialisme belge, de trouver des alliés sûrs, face au soulèvement des Congolais contre le colonialisme.

Sous le titre de Patrice Lumumba, Panaf (1973) consacre un livre à un "évolué" qui a bien compris les mécanismes de l'impérialisme. Ils s'agit de Patrice Emery Lumumba qui, au début, cherche à accéder, par tous les moyens, à la civilisation occidentale et à intégrer la société coloniale. Avec le temps Lumumba s'aperçoit des intentions des autorités coloniales qui ne sont pas disposées à consentir un tel statut aux indigènes. Alors il entame la lutte de libération nationale dans une direction nationaliste, radicale et progressiste jusqu'à la conquête de l'indépendance de son pays dont il fut nommé Premier Ministre.

Dans son ouvrage intitulé The Belgian Congo, Ruth Slade (1961) évoque le cadre idéologique de la colonisation.

Il ressort de ce dernier que la Belgique ne tenait à préparer ni intellectuellement ni politiquement le peuple Congolais. Elle s'est contentée de créer des écoles primaires à travers lesquelles elle a cultivé le complexe ou le mythe de la civilisation occidentale. D'après ce mythe il fallait "dominer pour servir", ce qui signifie qu'en compensation de l'exploitation des ressources et des travailleurs Congolais, la Belgique devait transmettre la civilisation occidentale aux Congolais à savoir le christianisme et le travail forcé.

Dans le même contexte Ruth Slâde parle du paternalisme comme aspect de l'idéologie coloniale qui avait pour objectif de faire du Congolais une personne assistée, dépourvue de toute initiative à la manière d'un enfant dont il faut surveiller les agissements jusqu'à l'âge adulte.

Dans ces conditions il était inconcevable de penser à la préparation politique des autochtones.

Le livre de Young qui s'intitule Introduction à la politique du Congo révèle un autre aspect de l'idéologie coloniale belge à savoir le platonisme qui conçoit l'éducation comme devant transmettre certaines valeurs morales indiscutables et indiscutées, intimement liées au statut social et à la fonction de l'individu. D'après ce concept, la pensée et le comportement de la masse sont malléables et

peuvent être refondus à volonté par une élite bienveillante, sage et parfaitement entraînée alors que l'intérêt primordial de la même masse est le bien-être matériel et les biens de consommation (le football et la bicyclette) et non la liberté, et qu'il est possible, grâce à une administration habile d'arrêter l'évolution sociale et politique.

A ces livres s'ajoutent les ouvrages et articles repris dans la bibliographie et susceptibles d'éclairer l'un ou l'autre aspect de notre étude fondée principalement sur l'analyse de la documentation disponible.

V. INTERET OU UTILITE PRATIQUE DU TRAVAIL

A l'heure actuelle, plusieurs réflexions sur le Zaïre tentent de dégager une explication face à la situation difficile que traverse ce pays. Les difficultés actuelles résultent, pour une bonne partie du retard culturel et politique accumulé sous le régime colonial qui préconise un système obscurantiste dans les domaines politique et de l'enseignement.

S'appuyant sur les principes du platonisme qui veut arrêter l'évolution sociale et politique du peuple Zaïrois (Hodgkin, in Young, 1965: 11), la politique coloniale entend également étouffer toute manifestation de claire conscience

d'avenir (Ziegler, 1978: 58) à travers l'abrutissement intellectuel et l'analphabétisme politique de l'élite Zaïroise.

Et la promotion de la couche dite "évoluée" n'a d'autre raison d'être que d'appuyer cet objectif. Il s'agit d'une couche dépourvue de formation intellectuelle et politique adéquate, dépersonnalisée et entièrement acquise aux idéaux de la colonisation. C'est cette même couche ou catégorie sociale qui mène la lutte pour l'indépendance, qui accède au pouvoir d'Etat et qui le garde jusqu'à nos jours. Elle reste convaincue du caractère positif de la colonisation et se trouve redevable de la vision coloniale du monde qui fondait sa pratique sur des idéaux de racisme, d'aliénation et d'arriération sociales dans le but de poursuivre l'exploitation des ressources économiques du pays.

Dans la mesure où ces idéaux sont véhiculés et reproduits au sein de la masse comme modèle ou projet de société, il y a intérêt à sensibiliser les groupes concernés sur l'aspect négatif de la colonisation et surtout sur le danger de bâtir l'action gouvernementale sur des idéaux qui ont ruiné le processus historique normal et contribué à la stagnation sociale du pays.

Bref, parmi les repères historiques susceptibles d'améliorer la compréhension du drame qui se déroule

actuellement au Zaïre, il y a lieu de circonscrire la trame obscurantiste qu'est le phénomène des "évolués". Seule la compréhension de ce mécanisme subtil de soumission d'un peuple pourrait nous permettre de redéfinir les propriétés qui devraient caractériser un projet de société capable de répondre aux aspirations propres des habitants de ce pays.

CHAPITRE I

SCOLARISATION ET EMERGENCE DU CONCEPT "EVOLUE"

Dans la mesure où la théorie coloniale du développement subordonne le progrès du Zaïre à son insertion dans la civilisation idéale qui se trouve être celle du centre métropolitain (De Lannoy, 1986: 13), le système de socialisation qui en résulte, ignorant les valeurs positives de la culture africaine (langues locales, esprit communautaire, attachement à la famille, etc.) qui devraient guider le développement autonome de cette périphérie colonisée (Rocher, 1969: 490), met l'accent sur le fait que l'indigène n'a produit "ni histoire ni culture" (Valahu, 1964: 96, 97) et que la seule alternative pour combler ses lacunes réside dans l'acceptation de la colonisation qui est investie d'une mission civilisatrice et humanitaire (Albert, in Cornevin, 1970: 187; Sartre, in Verbeek, 1965: 31).

Cette approche relève de l'idéologie coloniale qui a pour rôle de justifier et de rationaliser les relations entre le colonisateur et le colonisé (Parry, 1983: 388) car très tôt, pour l'accumulation primitive, point de départ du capitalisme belge au Zaïre, la mission civilisatrice et morale de la colonisation se confond avec la violence, le travail forcé et l'expropriation de grandes terres et concessions ou biens indigènes (Merlier, 1962: 129).

Parallèlement à l'exploitation économique se développe un type d'enseignement à base religieuse (Merlier, 1962: 225; Verbeek, 1965: 133), adapté aux besoins de la colonisation: enseignement primaire de masse tourné vers le travail manuel (Slade, 1961: 15; Chomé, 1974: 8-9; Mukadi, 1979: 203); enseignement secondaire à l'intention du personnel subalterne de l'administration publique et des entreprises privées: commis, caissiers, huissiers, relieurs des livres, infirmiers auxiliaires, moniteurs agricoles (Valahu, 1964: 42; Atangana, 1973: 90).

Cet enseignement est conforme aux principes et directives du Congrès colonial¹ ci-après qui, à travers la "théorie d'adaptation" (Mukadi, 1979: 204; Tshimanga, 1970: 70) confondent le milieu de l'enfant congolais avec le milieu colonial pour justifier l'orientation manuelle ou pratique des programmes scolaires.

"L'enseignement du Noir doit être donné pour le noir, atteindre la masse, s'adapter au milieu, être moins livresque qu'intensif, professionnel et surtout agricole à base religieuse." (Renauld De Briey, in Cornevin, 1970: 216)

1. Organe consultatif chargé de définir la politique coloniale dans les différents secteurs de la vie sociale.

En termes pédagogiques et en accord avec Verbeek qui analyse ces principes, la théorie d'adaptation suppose

"un enseignement déterminé par le milieu naturel de l'enfant noir, élaboré à partir des structures mentales qui lui sont propres et des données linguistiques locales visant, à l'issue de ses différents cycles, à doter l'étudiant d'un bagage intellectuel à la fois original et universel, et non pas un enseignement au rabais constitué de programmes métropolitains simplifiés, vaguement adaptés, hybrides." (Verbeek, 1965: 132)

Quoiqu'incontestablement humanitaire et basée sur les principes de la pédagogie moderne qui recommandent d'adapter l'enseignement au milieu naturel et social de l'enfant, la perspective de Verbeek est inconcevable dans un environnement colonial dont la durée est fondée sur l'abrutissement intellectuel qui a pour corollaires l'absence d'éducation politique et l'enfermement des indigènes dans les mailles de l'idéologie coloniale (Diakanua, 1969: 5).

Pour favoriser le succès de l'objectif idéologique assigné aux institutions scolaires, l'enseignement pour les congolais se donne en langues locales entraînant ainsi l'isolément culturel du Congo par rapport au monde extérieur d'une part et d'autre part la fermeture de différentes ethnies congolaises les unes par rapport aux autres (Diakanua, 1969: 24 et 33), ce qui freine la conscience nationale.

Dans le même contexte et selon Verbeek, l'enseignement pour indigènes

"se base sur le principe de l'infériorité intellectuelle du Noir, de son manque total de sens moral et de sa vocation innée d'exécutant, d'où l'importance accordée aux travaux manuels et à la religion, limitant l'instruction à quelques notions dogmatiques coiffées de l'argument d'autorité et ne faisant appel à aucune forme de raisonnement." (Verbeek, 1965: 133-134)

A vrai dire, le caractère manuel de l'enseignement est, d'une part, destiné à se prémunir contre toute tentative d'agitation politique qui, dans les colonies voisines, est le fait des élites universitaires (Slade, 1961: 15) et d'autre part à établir une liaison entre la structure économique, la pénétration du commerce et l'évolution de l'enseignement (Mukadi, 1979: 200; Atangana, 1973: 20) en dotant notamment le pays d'une main-d'oeuvre d'appoint capable de répondre aux besoins en personnel local des entreprises capitalistes installées au Zaïre.

Cette tâche aurait été difficile sans l'aide de l'Eglise catholique qui représente l'administration dans le domaine de l'enseignement. Fidèle aux directives susmentionnées du Congrès colonial qui recommande d'élever suffisamment haut les congolais en matière de religion et de

les maintenir suffisamment ~~bas~~ en matière profane (Diakanua, 1969: 6), l'Eglise rejette toute idée d'instruction livresque ou intellectuelle au profit d'un enseignement dogmatique véhiculé par des missionnaires conservateurs et paternalistes, aidés des moniteurs congolais, hâtivement formés (Weiss, 1965: 6; Merlier, 1974: 224).

Il en résulta un enseignement où la science, les notions abstraites, la démonstration et la preuve expérimentale n'existent pas et ne seraient pas admises.

"Il faut, pour toute démonstration, faire appel à une autorité supérieure ou procéder par aphorisme pour que la conclusion se dégage d'une anecdote ou d'une fable." (Merlier, 1962: 224)

S'inspirant des instructions du Congrès colonial national qui interdit le recours aux livres et aux autres procédés intellectuels, les premières écoles fondées par décrets du 12 juillet 1890 et du 4 mars 1892 imposent un emploi du temps journalier portant sur les travaux manuels, exercices religieux et théories physiques ou militaires ainsi que sur l'organisation des colonies agricoles et professionnelles (Mukadi, 1979: 199-200; Merlier, 1962: 225).

"Il convient de fournir aux enfants blancs un enseignement en tous points identique à celui de la métropole. Par contre l'instruction des 'indigènes' reposera sur la méfiance des livres et sur le travail manuel qui d'ailleurs paiera les frais occasionnés par l'ouverture d'une école. L'éducation des Noirs doit être, avant tout, manuelle. Il faut leur enseigner la sainte loi du travail. Ils ne la connaissent pas. Dans ces écoles, le travail manuel débouche nécessairement sur les cultures obligatoires: il faut initier la masse paysanne à l'agriculture européenne et fournir plantations coloniales et villages en moniteurs recrutés parmi les fils des chefs et des notables." (Merlier, 1962: 223)

En échange des terres fertiles et d'innombrables avantages fiscaux et commerciaux, l'administration et les trusts chargent les missionnaires, en majorité catholiques de fournir une main-d'œuvre parfaitement conditionnée à travers l'instruction et l'éducation de la masse, la formation agricole et artisanale, l'enseignement général, l'hygiène et l'action sociale qui jusqu'en 1954, demeurent le monopole de l'Eglise (Verbeek, 1965: 134-139).

Sur cette base, tandis que les travaux manuels occupent pratiquement tout l'horaire de l'enseignement secondaire, l'Eglise réduit au grand maximum l'aspect intellectuel de l'enseignement primaire en ne consacrant qu'une heure par semaine à tout ce qui revêt un caractère intellectuel: langue, lecture, écriture, calcul, histoire et géographie. Affectant le reste du temps à l'assimilation des notions d'éducation civique, de politesse et d'hygiène

et aux activités qui favorisent l'abrutissement intellectuel de la jeunesse congolaise: travail des champs, atelier, modelage, réparation des filets, pêche, construction des cases modèles, sport, mouvement xavéri et scoutiste, cinéma, etc. (Merlier, 1962: 224-225).

Le principe d'un enseignement basé sur le travail manuel est plus prononcé dans les écoles des trusts dont la direction est également confiée aux missionnaires qui, tout au plus, apprennent aux fils d'ouvriers un peu de lecture, d'écriture et de calcul orientés vers le travail manuel (Merlier, 1962: 225).

"Dans ces écoles l'enseignement prépare à la carrière ouvrière. Le travail manuel occupe le 1/3 du programme en lère année et la moitié en dernière année. En lère, deuxième et troisième années: tissage et modelage. En quatrième année: cartonnage: les élèves assimilant la notion d'échelle de façon empirique. En cinquième année: atelier sur fer blanc. En sixième année: zinguerie, soudure, et apprentissage sur les chantiers. Mais à partir de dix ans les enfants travaillent trois heures par jour dans le camp et, en fait, presque toute la journée après douze ans." (Merlier, 1962: 225)

• Plus tard les dirigeants des entreprises capitalistes demandent de doubler le caractère manuel de l'enseignement d'un fond religieux destiné à susciter le sentiment moral, source de rendement professionnel maximal des ouvriers congolais (Merlier, 1962: 225).

Dans ce cadre, à travers la résignation prêchée par l'Eglise face aux problèmes sociaux des travailleurs (Merlier, 1962: 219-221; De Lannoy, 1986: 53), le sentiment moral est, pour les entreprises capitalistes, une arme contre l'émergence de la conscience de classe et ultérieurement contre la lutte de classe des ouvriers qui, dès le bas âge, sont conditionnés et préparés à obéir aveuglement et à faire preuve de docilité servile.

Sur le plan pédagogique les écoles congolaises sont constamment l'objet de restrictions gouvernementales qui, dans le but de cultiver les particularismes ethniques, de cloisonner les enfants et leur cacher l'existence d'autres peuples et surtout d'autres puissances, limitent les cours d'histoire et de géographie aux légendes locales et à l'étude du "milieu" (Merlier, 1962: 225) qui n'est autre que le milieu colonial, objet d'apologie et de justifications incessantes.

La croisade contre toute idée de formation d'une élite intellectuelle indigène s'appuie sur la conviction des autocrates coloniales qui ne voient pas l'opportunité d'une telle élite étant donné que les intellectuels européens suffisent amplement à remplir les tâches restreintes de la colonie dans ce domaine (Merlier, 1962: 188 et 223).

Derrière cette option il y a plutôt la peur de l'éveil ou de la conscience politique (Chomé, 1974: 8-9; Mukadi, 1979: 194) pressenti par De Page, idéologue de la colonisation belge qui entend lutter contre le mécontentement et l'agitation politiques à travers la suspension de tout projet d'études universitaires en faveur des indigènes (Young, 1965: 34-35; Chomé, 1974: 8).

En les mettant à l'abri des revendications d'ordre politique et économique, l'absence des cadres intellectuels autochtones réjouit les milieux coloniaux dont la devise à cet égard confirme l'idéologie coloniale obscurantiste: pas d'élite, pas de problèmes (Mpinga, 1973: 20).

De telles déclarations donnent l'idée du type ou du modèle d'homme et du projet de société indigène préconisés par la colonisation.

Sous prétexte que l'Europe avait prospéré en période d'analphabétisme, certains responsables coloniaux, à l'instar ~~du~~ Frère Domus Cornellis, Directeur des oeuvres de Saint Jean d'Elisabethville vont jusqu'à dire que la prospérité de la terre africaine peut très bien se concevoir sans cette lutte contre l'analphabétisme (Merlier, 1962: 226).

La référence à l'Europe paraît plutôt une distraction destinée à justifier l'option obscurantiste des responsables coloniaux qui veulent régner sur un peuple d'ignorants et d'arriérés intellectuels.

C'est pourquoi en 1946, préconisant l'élimination de l'analphabétisme en une génération, Ryckmans, Gouverneur général s'attire l'opposition des compagnies capitalistes et des missionnaires (Van Bilsen, 1977: 158) qui rejettent l'occidentalisation des autochtones au profit d'une politique d'abrutissement intellectuel généralisé dont le but final est d'arrêter le progrès socio-culturel et politique du peuple congolais (Young, 1965: 11).

Dans le même contexte, la pédagogie pour indigènes qui répond aux nécessités de l'exploitation coloniale (Atangana, 1973: 20), bannit certaines lectures, interdit d'aller au cinéma et d'écouter la radio (De Lannoy, 1986: 22) tout en favorisant ce que Verbeek (1965: 148) appelle un appareil social et pseudo-éducatif (patronage, clubs sportifs, scoutisme, foyers sociaux, spectacles édifiants) qui avait été soigneusement tramé par les missions ou églises dans le but d'embrigader les travailleurs, de détecter et prévenir la naissance d'éventuels mouvements subversifs.

De cette pédagogie coloniale résulte en définitive la mise sur pied des programmes scolaires qui ne destinent qu'aux tâches machinales, essentiellement artisanales pendant que le gros de la population congolaise recule sous le poids de l'analphabétisme, ce qui conduit au sous-développement culturel et social d'un peuple frappé de léthargie (Verbeek, 1965: 149).

Cet enseignement au rabais (Hennessy, 1961: 58 et 65; Diakanua, 1969: 6), obscurantiste (Kalanda, in De Lannoy, 1986: 168), rudimentaire et retardataire qui préconise la suppression des professions libérales pour congolais (Merlier, 1962: 194) est organisé pour permettre la constitution d'une nouvelle catégorie sociale connue sous le nom d'"évolués" (Panaf, 1973: 45-46; Young, 1965: 195).

Le concept "évolué" résume tout le programme de développement de la colonisation vis-à-vis des indigènes du Congo belge. Sa définition varie d'une époque à l'autre.

Au départ ce vocable désigne toute forme de scolarisation des autochtones du Congo, accessible en particulier aux enfants des soldats, des ouvriers et des boys (domestiques) au service des Européens (Panaf, 1973: 45-46; Young, 1965: 195).

Cette scolarisation est surtout manuelle, orientée vers la pratique et exclut toute formation d'une élite intellectuelle ou universitaire. Thomas Kanza est le seul

rescapé de ce complot macabre qui pèse sur le pays pendant près d'un siècle. Il obtient la licence en psychologie à Louvain (Belgique) en 1960, année de l'Indépendance (Chomé, 1974: 8).

Tel est le contexte scolaire d'où résulte la catégorie dite "évoluée" que les idéologues coloniaux assimilent abusivement à l'élite intellectuelle du pays (Sauvy, 1961: 267) et que d'autres écrivains traitent de demi-intellectuels (Mukenge, 1971: 29) ou de quart de civilisés (Daye, in Cornevin, 1970: 230).

Si les "évolués" accusent des insuffisances intellectuelles, cela procède d'une politique coloniale délibérée destinée à désamorcer et à frustrer tout développement indépendant et créateur du peuple congolais (Slade, 1961: 19).

Cette politique s'appuie sur les principes du platonisme colonial¹ qui veut que l'éducation transmette certaines valeurs indiscutables et indiscutées intimement liées au statut de l'individu (Hodgkin, in Young, 1965: 11).

Contrairement à la France dont la politique culturelle essentiellement élitiste permet aux Africains les plus doués de s'élever très haut dans l'instruction et de poursuivre leur formation dans les universités françaises, la Belgique met l'accent sur l'enseignement primaire de

1. Terme utilisé par Hodgkin pour définir les principes idéalistes de la politique coloniale au Congo.

masse (Weiss, 1965: 2) axé sur les travaux manuels et doublé d'un enseignement secondaire restreint ayant un caractère professionnel ou technique.

Sous prétexte de ne pas éveiller la conscience politique ou le nationalisme, les colonialistes belges refusent d'ouvrir l'enseignement supérieur aux congolais (Merlier, 1962: 223) estimant que ce type d'enseignement peut conduire à la formation de mécontents et d'agitateurs politiques (Slade, 1961: 15; Chomé, 1974: 8; Young, 1965: 35), d'où la devise coloniale déjà signalée "pas d'élite, pas de problèmes" (Mpinga, 1973: 20).

Cette carence de cerveaux ou d'intelligentsia accrut l'importance des "évolués" favorisés par le fait qu'au pays des aveugles, les borgnes sont des rois.

Après la deuxième guerre mondiale, le concept "évolué" suppose tout individu travailleur ou non, parlant français et possédant un minimum de manières occidentales (Merlier, 1962: 195).

D'après Young, pour la même période, le concept "évolué" se fonde sur plusieurs critères.

"Anyone with some post primary education could probably be considered a reasonable candidate. However, any form of successful entry into the new world created by the arrival of the colonizer, be it

commercial or intellectual, would be relevant, whilst subjective self-identification would need to be included as well as objective attainment: a man might truly be an évolué if he thought himself one. Representative figures were the clerk, the male nurse, the teacher." (Young, in Anstey, 1970: 194-195)

Cette définition cache le contenu idéologique du concept en question à savoir que l'"évolué" est le résultat d'un processus d'abrutissement intellectuel et politique à travers une politique d'occidentalisation illusoire que Latouche (1984: 881-892) assimile à la déculturation ou à la décivilisation.

Merlier (1962: 195) relève la nature idéologique de ce concept en signalant que l'épithète paternaliste et méprisant d'"évolué" est utilisée pour désigner tout congolais employé, ouvrier professionnel, commerçant, artisan parlant français et possédant un minimum de manières occidentales afin de l'amener à jouer le rôle d'allié de l'impérialisme comme le suggère le courrier confidentiel adressé par le Fedacol (association des colons du Congo) au Ministre des Colonies:

"Il faut organiser une classe d'indigènes "évolués" qui se déclarerait d'accord avec les idéaux et les principes de notre civilisation occidentale, et qui seront à standing égal, nos égaux en droit et devoirs; moins nombreux que la masse indigène, mais puissants et influents, ils seront ces alliés qu'il nous est indispensable de trouver auprès des

communautés indigènes. Ces classes moyennes seront la bourgeoisie noire qui commence à se développer partout, que nous devons aider à s'enrichir et à s'organiser et qui, comme tous les bourgeois du monde, seront opposés à tout bouleversement aussi bien intérieur que venant de l'étranger." (Young, 1965: 35)

Il convient, en accord avec Verbeek (1965: 192) de situer la démarche de Fedacol dans sa conviction que les monopoles étrangers ne peuvent préserver leur privilèges que dans un pays informe, un pays de miséreux, d'arriérés intellectuels et politiques, un pays à façade occidentale dont l'élite est essentiellement représentée par des employés subalternes de l'administration ou des trusts.

Cette élite qu'Althabe (1972: 223 et 226) désigne sous le nom d'élite bureaucratique occupe une position privilégiée par rapport au reste des salariés congolais, position qui en fait des alliés sûrs du règne impérialiste (R. Verbeek, 1965: 129).

Dans la mesure où elle ne jouit pas des mêmes avantages que les Européens, l'élite bureaucratique, malgré sa position d'intermédiaire ou d'auxiliaire de l'administration coloniale, ne se sent pas encore suffisamment intégrée dans la société européenne, d'où sa réclamation demandant un réaménagement de son statut en le détachant de la masse pour le rapprocher davantage de l'européen.

Cette démarche ne retient pas l'attention de l'administration qui évoque le niveau intellectuel dérisoire de l'élite bureaucratique condamnant celle-ci aux travaux subalternes ou de routine en même temps qu'il la rend inapte à exercer les fonctions intellectuelles ou de conception (Anstey, in Gann et Duignon, 1970: 213; Allassane, 1977: 60).

Dès lors apparaît l'objet de la persécution des "évolués" dont parle Bouvier (1965: 58) qui signale que s'il est une classe dont le blanc a mis en doute la valeur intellectuelle, culturelle et humaine, c'est bien cette classe de "white collars", autrement dit "évolués" uniquement parce qu'ils n'ont pas été formés dans le cadre académique ou universitaire.

Dans la mesure où à cette époque c'est-à-dire à partir de 1953, une élite congolaise instruite et surtout nantie d'expérience professionnelle fait son apparition (Young, 1965: 47), les préjugés défavorables qui expliquent le rejet ou le statu quo envers les "évolués" ont pour but d'entretenir et de justifier l'équivoque autour du concept "évolué" créé plutôt pour servir indéfiniment d'auxiliaire de l'administration coloniale.

Le double refus de la Belgique d'instruire et d'intégrer les évolués à la société européenne est un témoignage du caractère illusoire de la théorie coloniale du

développement qui, dès le départ proclame son désir de conduire le Congo de son "état d'infériorité structurelle" à celui plus avancé de la civilisation occidentale.

En dépouillant l'enseignement pour congolais de son caractère intellectuel, l'école coloniale ouvre la voie au sous développement culturel et au retard politique qui en découle, ce qui permet le maintien ou la prolongation du système colonial principalement intéressé par les ressources économiques du pays.

La preuve est ainsi établie que le colonisateur n'entend faire de l'"évolué" ni son égal, ni le modèle ou le prototype de la civilisation occidentale au Congo. Il symbolise au contraire cet état d'arriération qui résulte de la mystification idéologique de l'élite autochtone.

CHAPITRE II

INSTRUMENTS IDEOLOGIQUES

Le système de justification qui sert d'idéologie coloniale procède par rationalisations afin d'expliquer la position privilégiée, le statut ou le complexe de supériorité et la conduite arrogante du colonisateur à l'égard des indigènes soumis à l'exploitation et à l'oppression économiques (Rocher, 1969: 482).

Au Zaïre, ce système repose sur une triple articulation idéologique dont les éléments constitutifs font l'objet de l'analyse suivante.

I. LA MYSTIFICATION

Dans la mesure où les privilèges inhérents à la situation coloniale suscitent les revendications des ressortissants congolais, l'administration établit un mécanisme de défense et de légitimation du système en place à travers la mystification des indigènes.

Pour les auteurs marxistes, la mystification s'apparente aux concepts d'aliénation et de fausse conscience visant l'hégémonie idéologique à travers le conditionnement du groupe dominé qui non seulement intériorise les normes du groupe dominant (Coulson et Riddell, 1981: 151-52) mais aussi aspire à l'acculturation, à l'assimilation jusqu'à l'inté-

gration¹ au sein du groupe dominant (Bernier, Elbaz et Lavigne, 1978: 28).

Il s'agit d'une perspective structuro-fonctionnaliste qui, en préconisant l'assimilation du groupe dominé, tend à cacher les contradictions et antagonismes résultant de la situation des classes sociales en présence tout en prônant l'équilibre social c'est-à-dire l'équilibre de la société dominante (Bernier, Elbaz et Lavigne, 1978: 28).

Il en résulte au Zaïre un processus d'acculturation forcé qualifié d'ethnocide (Bernier, Elbaz et Lavigne, 1978: 40) qui affecte profondément les valeurs traditionnelles africaines (Merlier, 1962: 215) en donnant naissance à un type d'hommes déracinés, détruits dans leur âme et dans

1. Dans ce sens:

1. Il est plutôt question d'acculturation planifiée par une société dominante désirent effacer les différences non conformes au modèle dominant dans le but de généraliser ses propres normes (Bremond et Geledan, 1981: 9).
2. L'assimilation tend à éliminer les caractéristiques des groupes en présence afin de favoriser l'émergence d'une seule culture ou identité commune (Theodorson, 1979: 17).
3. L'intégration est un ajustement de divers traits culturels des groupes en présence afin de constituer un seul système culturel harmonieux, ce qui permet aux membres de tous les groupes de participer pleinement à la vie politique, économique et socio-culturelles du pays (Theodorson, 1979: 207).

leur chair par la violence coloniale (Ziegler, 1978: 39) et dont les proto- types demeurent les évolués.

Aveuglés par la campagne ethnocentriste ou plutôt européocentriste qui idéalise la civilisation occidentale (Slade, 1961: 11; De Lannoy, 1986: 13), les "évolués" amorcent la lutte d'intégration et d'assimilation à la société européenne.

L'idéalisation de la civilisation occidentale est une démarche qui a pour but de récupérer idéologiquement les "évolués" afin de les détourner des préoccupations économiques et politiques de leur pays à travers un simulacre de statut spécial qui aboutit à la promesse d'assimilation instaurée entre 1892 et 1895 (Slade, 1961: 21; Young, 1965: 75).

A cette époque l'assimilation est destinée à mettre les congolais civilisés ainsi que certaines catégories de noirs telles que les soldats, les ouvriers et le personnel des missions chrétiennes sous la même juridiction civile que les européens. Cette mesure se heurta à l'opposition des milieux coloniaux influents qui trouvent excessif l'octroi des droits civils indistinctement au moindre soldat et au moindre boy (travailleur domestique).

La référence négative au boy et au soldat est une insinuation qui s'adresse plutôt aux "évolués" dans la mesure où leurs revendications portent sur un processus qui

est incompatible avec le monopole de droits civils que les responsables coloniaux entendent conserver

"Nous nous sommes opposés à cette formule car nous ne voyons pas comment on va fondre le statut des européens et celui des auxiliaires sans donner de grands avantages à ces derniers au détriment des premiers, au moins des plus petits d'entre eux. Nous avons fait ressortir le grand danger qu'il y aurait à rogner encore sur l'acquis des agents de la quatrième catégorie et surtout nous avons attiré la sérieuse attention sur la conséquence inéluctable d'un tel procédé qui ne pourrait engendrer que de la rivalité, du ressentiment, de la haine entre ces deux classes sociales qu'on opposerait en voulant les joindre brutalement." (AFAC, in Young 1965: 64).

Cette prise de position explique la légèreté et le peu d'attention qui entourent les différentes commissions chargées d'étudier l'hypothétique assimilation ou immatriculation des autochtones du Congo.

Entre 1935 et 1937 un projet d'assimilation fut soumis aux organes concernés par cette question notamment la Commission d'Elisabethville pour la protection des indigènes dirigée par un évêque influent, Mgr De Hemptine qui présente une contre proposition préconisant l'assimilation complète de rares individus constitués essentiellement de prêtres noirs qui ont totalement adopté le mode de vie civilisé inspiré de la culture européenne (Young, 1965: 49).

Il est un fait que l'ordination du premier prêtre congolais en 1917 à Baudouinvill¹ jette les bases d'une élite autochtone suffisamment instruite pour comprendre le jeu du colonialisme (Young, 1965: 49; Weiss, 1965: 8).

Contrairement aux colonies françaises où l'Eglise n'impose aucune restriction et où les prêtres africains s'affirment dans les affaires séculières, le clergé congolais ne joue aucun rôle politique dans la mesure où il est formé dans un esprit de loyalisme envers les autorités coloniales (Weiss, 1965: 8).

"Ce clergé indigène, rattaché à Rome et qui a été formé dans un esprit de loyalisme envers le gouvernement de la colonie, rendra nécessairement de grands services à l'Etat, en affermissant par son influence morale la population indigène dans son loyalisme envers la Belgique" (Mgr Huys, in Weiss, 1965: 8).

Un tel loyalisme qui s'accompagne de l'humiliation du clergé autochtone est caractéristique de l'éducation missionnaire chargée entre autres d'inculquer aux indigènes la

1. Au XVI^e siècle plusieurs prêtres et un évêque noirs furent ordonnés dans l'ancien royaume du Kongo (en 1517) mais peu à peu les Portugais abandonnèrent le prosélytisme pour s'intéresser au commerce des esclaves si bien qu'au dix-neuvième siècle il ne restait plus de trace de la religion chrétienne sur le sol congolais.

peur du blanc (Mabika, in De Lannoy, 1986: 153), comme en témoignent les instructions à l'intention des prêtres congolais recueillies par Mgr Huys;

"Après avoir salué un Blanc et avoir répondu aimablement à ses questions, se retirer. S'il invite à rester, ne pas rester trop longtemps, pour ne pas gêner. S'interdire toute critique, surtout d'une autorité quelconque et éviter d'avoir l'air d'approuver une critique qu'on entend. On ne peut exercer aucune fonction publique. On ne se mêlera pas à la vie politique du pays. Ne rien faire, dire ou écrire contre les autorités établies" (Weiss, 1965: 8).

Ces brimades et méthodes qui pèsent aussi bien sur le clergé que sur les laïcs indigènes encouragent l'opportunisme des "évolués" qui, tout en réitérant leur collaboration avec les différentes instances coloniales, s'efforcent d'obtenir un statut les distinguant du reste de la masse indigène (Young, 1965: 48).

C'est alors que débute le double et illusoire processus d'intégration des intéressés à la société européenne.

D'une part, le décret du 12 juillet 1948 instaure la carte de mérite civique consacrant l'assimilation partielle des Congolais qui font preuve de bonne conduite c'est-à-dire dont le casier judiciaire est vierge et dont le passé ne révèle aucune pratique non civilisée comme la polygamie, la sorcellerie, le crime impliquant un manque d'honnêteté

notamment le vol, la fraude, etc. (Slade, 1961: 21; Chomé, 1974: 12; Merlier, 1962: 199; Young, 1965: 51).

Quoiqu'il réserve cette carte d'identité spéciale aux candidats rigoureusement sélectionnés c'est-à-dire sachant lire et écrire ou justifiant d'une ancienneté de 25 ans au service de l'administration coloniale, cet arrêté qui conduit à 1557 assimilations partielles entre 1948 et 1958, ne précise aucun avantage concret inhérent à la carte précitée soit sur le plan légal soit en matière de relations courantes avec les Européens qui poursuivent la pratique "d'exclusion ou de clôture sociale" envers les "évolués" (Chomé, 1974: 12).

D'autre part, l'arrêté du 17 mai 1952 crée un système d'immatriculation visant l'établissement d'une assimilation quasi-totale entre le noir qui en bénéficie et le blanc (Chomé, 1974: 12; Merlier, 1962: 200).

Cet arrêté permet au candidat qui, par sa formation scolaire et sa manière de vivre, justifie d'un état de civilisation qui implique l'aptitude à jouir des droits et à remplir les devoirs prévus par la législation (Merlier, 1962: 200; Chomé, 1974: 12).

L'accession à ce statut exige une demande individuelle du candidat immatriculé adressée au tribunal de première instance qui en fait la publicité nécessaire par

voie d'affichage et dans ses annonces légales d'une part et d'autre part, à la suite de cette publication, une enquête fouillée est faite au domicile, auprès des employeurs et dans la vie privée afin de s'assurer que l'indigène sollicitant son immatriculation vit réellement comme un blanc (Kalanda, in De Lannoy, 1986: 146; Merlier, 1962: 200).

Les visites domiciliaires ont pour but d'inventorier la vaisselle et la literie (nombre de cuillères, d'oreillers, etc.) et d'explorer toutes les pièces de l'habitation depuis le salon, en passant par les chambres à coucher et la cuisine jusqu'au W.C. en vue de déceler tout ce qui est incompatible avec les exigences de la vie civilisée qui enregistre 217 immatriculés entre 1952 et 1958 (Chomé, 1974: 12; Merlier, 1962: 200).

Ces ~~secr~~crets qui n'ont qu'une valeur publicitaire n'apportent aucun changement substantiel dans la vie des "évolués" qui perdent l'enthousiasme du début (Young, 1965: 55; Merlier, 1962: 203) car, malgré la carte de mérite civique et l'immatriculation, leurs salaires restent inchangés et l'accès aux établissements (cinémas et restaurants) européens leur est interdit (Anstey, in Gann et Duignon, 1970: 211).

Contrairement au processus d'acculturation normal qui suppose qu'un trait culturel se substitue à un autre sans contrainte, la carte de mérite civique et l'immatriculation font partie de ce phénomène d'acculturation capricieuse que Brausch (1961: 84) appelle "erring acculturation" survenant sans nécessité apparente dans la vie des indigènes.

Cette démarche relève de la mystification qui contourne la promesse d'assimilation à la société européenne par la fausse acculturation qui berce les indigènes d'illusion afin de les exclure des privilèges coloniaux en maintenant leur domination économique et politique (Merlier, 1972: 203).

Pour la même raison, comme nous le verrons dans la section suivante, l'impérialisme camoufle ses actions racistes en les qualifiant de discrimination sociale ou culturelle alors qu'il s'agit, en réalité, d'une discrimination économique basée sur des intérêts qui ne sont pas à la portée des indigènes (Grevisse, in Sauvy, 1961: 272).

II. LA "SOCIAL BAR"¹

Pour les idéologues coloniaux chargés de justifier l'option raciste du système colonial, la discrimination en vigueur au Congo est plus sociale ou culturelle que purement biologique en ce sens qu'elle résulte de l'écart ou de la différence d'éducation, de mentalité, de conception morale, de langue, de culture et de standing de vie qui entraînent la méfiance, la xénophobie et la peur de ceux qui ne partagent pas les mêmes traditions (Young, 1965: 57; Valahu, 1963: 91-93).

Cette version est trompeuse car non seulement la discrimination biologique (interdiction de relations sexuelles et de mariage entre blancs et noirs) existe (Young, 1965: 69; Grevisse, in Sauvy, 1961: 272-76) mais aussi, en parlant d'écart de langue, de culture et de conception morale, la "social bar" passe sous silence l'immatriculation qui a sélectionné une frange d'"évolués" acquis à la civilisation occidentale et recrutés au sein d'une élite congolaise instruite, urbanisée et parlant français, ce qui, jusqu'en 1960, année de l'indépendance ne la met pas à l'abri de la

1. Nous gardons la version anglaise telle qu'utilisée officiellement par les responsables coloniaux pour désigner la distance ou la barrière sociale en vigueur au Congo.

fameuse discrimination sociale ou culturelle (Young, 1965: 66).

Il convient plutôt de considérer la tendance à nier la pratique raciste comme un moyen de masquer la réalité des classes inhérentes à la société coloniale et à prévenir la lutte des classes afin de maintenir les conditions de l'exploitation, d'augmenter l'accumulation et d'empêcher le prolétariat indigène de se soustraire à cette forme d'exploitation et de domination (Bernier, Elbaz et Lavigne, 1978: 48).

Comme la différenciation raciale de la population paraît plutôt un prétexte dont l'utilisation est purement idéologique, Grévisse (in Sauvy, 1961: 272-76) voit par là un jeu d'hypocrisie qui consiste à voiler les manifestations raciales, pourtant omniprésentes, dans le but de justifier les privilèges du colonisateur.

Cet auteur note qu'en refusant de traiter les "évolués" en égaux, en fonction de la seule valeur humaine, sans considération de la couleur de la peau, les blancs cachent derrière la "social bar" des intérêts coalisés et des visées hégémoniques (Grévisse, in Sauvy, 1961: 272-76).

"La barrière qu'édifient les raisonnements, les sentiments et les préjugés à caractère racial existe au Congo. Elle n'y est pas appelée colour bar comme dans les colonies anglo-saxonnes, où elle se situe très près de la ligne de discrimination culturelle. Mais déjà par euphémisme et non sans quelque hypocrisie, on la nomme social bar. Certes, comme telle, elle peut se justifier en ce moment, tant le comportement de la masse indigène oblige la collectivité européenne à se défendre d'un contact trop brutal. Mais les évolués, les vrais, qui sont eux aussi frappés d'un complexe racial et savent de quoi il est fait se rendent compte que par de là la "social bar" qu'ils comprennent et admettent, il y a le refus fondamental des blancs de les traiter en égaux, en fonction de la seule valeur humaine, sans considération de la couleur de la peau. Ils sentent que derrière tout cela, il y a des intérêts coalisés et des visées hégémoniques" (Grevisse, in Sauvy, 1961: 272).

On comprend, dès lors, les motivations de l'administration qui, tout en niant l'existence des préjugés raciaux exprimant la croyance en une infériorité innée des noirs, officialise la pratique raciste en lui donnant une forme légale (Young, 1965: 67; Sauvy, 1961: 272-76) afin de justifier la nature des relations entre les deux communautés qui se limitent aux rapports économiques et sociaux (Memmi, 1972: 72).

L'hypothèse de l'infériorité du Noir s'exprime officiellement à travers la théorie de l'assimilation représentée par Mgr De Hemptine, Evêque d'Elisabethville qui inspire la déclaration suivante émanant de la sous-

commission katangaise de la commission pour la protection des indigènes, à propos de l'immatriculation.

Consciente de l'infériorité actuelle de l'indigène du Congo comparé à l'Européen, sans s'occuper de résoudre la question insoluble de savoir si l'évolution progressive de cette race arrivera à la rendre un jour l'égale de la nôtre; reconnaît chez les individus exceptionnels la possibilité d'arriver à cette égalité; et forme le voeu suivant: Que cette assimilation de la race placée sous notre tutelle ne se fasse qu'avec une extrême prudence sans perdre de vue l'infériorité où se trouve encore la presque totalité de la population indigène" (Young, 1965: 67-68; Chomé, 1974: 13-14).

Dans la mesure où elle reçoit l'appui de l'administration qui représente les intérêts capitalistes étrangers (Caméliou et Merlier, in Mpinga, 1973: 205-206), il y a lieu d'attribuer à cette déclaration un contenu idéologique qui s'efforce de convaincre les indigènes de leur infériorité innée ou congénitale (Chomé, 1974: 13-14) afin de les affecter psychologiquement avant de les réduire à l'esclavage de fait (Verbeek, 1965: 50).

Ce même objectif explique l'importance accordée au racisme dans le code civil qui, en même temps qu'il interdit les relations sexuelles et le mariage entre indigènes et non indigènes,¹ instaure la coexistence de deux appareils

1. En cas de flagrant délit, l'indigène est banni, emprisonné tandis que l'homme ou la femme d'origine européenne est expulsé(e) du Congo (Valahu, 1964: 91).

économiques distincts réservés respectivement aux blancs et aux noirs, ce qui conduit à la ségrégation raciale dans les services publics (postes, hôpitaux), dans les transports en commun où se trouvent des compartiments distincts pour indigènes et européens ainsi que dans les locaux commerciaux (hôtels, cafés, restaurants, certains magasins) (Sauvy, 1961: 272; Valahu, 1964: 91).

Le conditionnement colonial dont le but est d'entraver la conscience politique et la lutte de classe des travailleurs congolais débouche sur la distance sociale qui rejette l'interpénétration des deux groupes sociaux en présence d'une part (De Lannoy, 1986: 12) et qui, d'autre part se traduit par de multiples petites vexations et de nombreuses blessures d'amour propre qui jonchent la vie quotidienne de l'élite africaine (Young, 1965: 69) notamment le tutoiement qui, aux yeux des évolués comporte une nuance de mépris (Mukenge, 1971: 35).

Quoique généralement réservé aux amis et aux enfants, le tutoiement dénote en français une condescendance méprisante qui contribue au déploiement des mécanismes de discrimination raciale comme le note Patrice Lumumba, chef du Premier gouvernement congolais dans son discours du 30 juin 1960 marquant l'indépendance du pays:

"Qui oubliera qu'à un Noir on disait toujours "tu" non certes comme à un ami, mais par ce que le "vous" honorable était réservé aux seuls blancs" (Merlier, 1962: 27; Tshimanga, 1976: 106).

Cette forme de discrimination semble être à l'origine du décret du 2 décembre 1957 qui punit d'emprisonnement et ou d'une amende de 3.000F quiconque aura manifesté de l'aversion ou de la haine raciale ethnique ou commis un acte de nature à provoquer cette aversion (Young, 1965: 69).

Au fond cette loi est destinée à faire cesser l'habitude d'appeler un Noir "macaque ou singe" mais on s'en est surtout servi pour bannir les agitateurs nationalistes entre 1959 et 1960 (Young, 1965: 68-69).

Avant la phase nationaliste qui prend de l'ampleur à partir de 1958, l'apparition d'une élite indigène numériquement importante, consciente de son évolution et sensible à toute forme de discrimination, contraint l'administration à envisager la réforme de la loi sur la propriété privée, la ségrégation résidentielle, l'enseignement, le travail et les relations sociales (Young, 1965: 58-59).

Il convient de noter qu'il ne s'agit ici que d'une théorie qui ne se traduit pas dans les faits car la plupart des décisions, décrets et ordonnances qui naissent de cette réforme sont plus des articles de propagande destinée à

endormir l'élite plutôt qu'un moyen de résoudre les problèmes majeurs qui préoccupent les "évolués" (Young, 1965: 58-69).

La conception du droit immobilier indigène qui conduit aux décrets de 1895, 1933 et du 23 février 1953 (Young, 1965: 58-59) se caractérise par la contradiction qui persiste entre les principes théoriques de ce droit et leur application concrète (Bouvier, 1965: 55).

Il faut chercher la cause de ce contraste à travers l'intransigeance du colonat européen qui craint, au cas où les Congolais accédaient à la propriété privée de la terre, la fuite de la main d'oeuvre indigène et la perte d'une partie importante des terres dont il a encore besoin pour l'extension ou la création de nouvelles affaires (Sladden, in Bouvier, 1965: 80).

Le décret le plus élaboré est celui du 23 février 1953¹ qui non seulement assure tous les Congolais de jouir de tous les droits immobiliers reconnus par la législation écrite mais aussi accorde au gouverneur de province le pouvoir de déterminer les centres extra coutumiers, les agglomérations érigées en cités indigènes ou les quartiers

1. Les décrets de 1895 et 1933 parlent vaguement de propriété foncière indigène.

de ceux-ci auxquels il est fait application du présent décret (Young, 1966: 59).

A part Bukavu, Elisabethville et Léopoldville qui concèdent des lopins de terre dans les quartiers indigènes, ce décret confirme l'appréhension des "évolués" qui y voient une nouvelle manoeuvre raciste destinée à les dompter afin de les empêcher de bénéficier de la terre disponible (Young, 1965: 59).

Lumumba, l'"évolué" le plus célèbre de l'époque en parle amèrement.

"On leur répond qu'ils doivent patienter parce que les mesures provinciales d'exécution du décret du 23 février 1953 ne sont pas encore prises ou "sont à l'étude", ou "le manque de personnel n'a pas permis à l'administration d'activer l'étude des mesures locales d'exécution", ou encore "l'exécution est différée jusqu'après la reconduction de la cité par l'Office des cités africaines et la délimitation des parcelles par le service de l'urbanisme". Telles sont les réponses types qui sont données aux Congolais durant quatre ans, et qui seront encore données dans les années à venir" (Lumumba, in Young, 1965: 59).

De ces réponses et de la réglementation qu'elles reflètent découlent le caractère démagogique du droit colonial qui non seulement ne respecte pas la loi à l'égard des autochtones mais aussi conçoit deux juridictions immobilières distinctes réservées l'une aux blancs et l'autre aux noirs.

C'est dans ce même esprit que la loi de 1898 réglementant les occupations résidentielles prévoit la séparation entre quartiers blancs et noirs à l'exception des annexes (boyerries) où vivent les domestiques mis 24 sur 24 heures au service des Européens (Young, 1965: 59; Valahu, 1964: 91).

Contrairement à son objectif qui consiste à atténuer les frustrations des "évolués", le nouveau statut issu de l'immatriculation entraîne plutôt la désolation et la déception des intéressés car, bien qu'assimilés au statut européen, ils n'ont pas le droit d'être propriétaires dans les quartiers blancs d'une part et devenus, d'autre part, les égaux des blancs, les immatriculés n'ont plus le droit d'être propriétaires dans les quartiers indigènes (Young, 1965: 59).

Cette confusion qui est à la base de la réglementation de février 1959 n'abolit la ségrégation résidentielle que sur papier car jusqu'au moment de l'indépendance, aucun progrès réel n'est enregistré en cette matière (Young, 1965: 59).

Conformément aux directives du congrès colonial national sur l'enseignement, une barrière infranchissable ferme le système scolaire européen et l'enseignement supérieur aux Congolais confinés dans un système d'éducation primaire et secondaire offrant un programme au rabais

destiné à maintenir les noirs dans un état d'arriération intellectuelle et scientifique (Verbeek, 1965: 132; Alassane, 1977: 60).

Les premières tentatives d'intégration des Congolais dans ce domaine font suite aux fortes pressions des "évolués" sur l'administration qui entraînent l'admission entre 1948 et 1950, d'un petit nombre d'enfants congolais dans les écoles belges (Young, 1965: 61).

Cette admission est, malgré tout, soumise à une procédure humiliante résultant du fait que les enfants sont obligés de se présenter devant une commission spéciale chargée d'enquêter sur leurs qualifications scolaires, sur le standing de vie de leur famille et sur leur état hygiénique (Young, 1965: 61).

En matière d'emploi la discrimination raciale coïncide avec le travail forcé (Merlier, 1962: 15) et l'exploitation des travailleurs congolais (Mukenge, 1971: 18) pour accroître la plus value des entreprises capitalistes qui paient de très hauts salaires aux travailleurs d'origine européenne pour les opposer au prolétariat indigène.

Dans ce contexte le statut unique qui devait consacrer l'égalité des belges et des "évolués" sur le marché du travail fut longtemps boudé par l'autorité coloniale qui, sous la pression des événements, finit par promulguer ce

statut le 13 janvier 1959 suite aux émeutes du 4 janvier de la même année à Léopoldville dues au mouvement nationaliste qui lutte pour l'indépendance (Young, 1965: 64).

De même le contrat de travail réservé uniquement aux travailleurs noirs est imputable à la discrimination raciale qui inflige des sanctions pénales pour manquement professionnel jusqu'en 1958 où l'on enregistre 8.693 condamnations pour violation du dit contrat (Young, 1965: 65).

Paradoxalement, le contrat d'emploi conclu avec une personne non originaire du Congo belge, du Ruanda-Urundi ou d'un autre pays africain et réservé exclusivement aux Européens, stipule qu'il ne vise nullement à établir la ségrégation raciale par une voie déguisée. Il proclame le principe de la non discrimination dans la mesure compatible avec l'évolution actuelle (1948-1958) des indigènes (Young, 1965: 65).

Dans la mesure où le gouverneur général, qui a le pouvoir d'étendre ce contrat individuellement ou collectivement aux ressortissants africains n'agit pas en faveur des immatriculés qui pourtant, passent pour des gens acquis à la civilisation occidentale (Young, 1965: 65), la "social bar" révèle sa signification idéologique qui consiste à dissimuler, à justifier et à défendre les avantages de la minorité européenne opposée à toute tentative d'amélioration

et surtout de rapprochement économique avec l'élite autochtone (Young, 1965: 64).

Sous cet angle le racisme en vigueur au Congo confirme le caractère essentiellement économique de la colonisation qui exclut les considérations d'ordre humanitaire, moral ou culturel (Mandel, 1969: 137-38; Memmi, 1972: 15) alors qu'elles constituent l'essentiel de la propagande entourant la prétendue mission civilisatrice du colonialisme.

Il reste à considérer le domaine judiciaire où le statu quo est de rigueur jusqu'à l'indépendance. Cet appareil de répression colonial qui tend à reproduire les rapports sociaux c'est-à-dire les rapports de classe (Poulantzas, 1978: 22), s'oppose à tout projet de déségrégation raciale, ce qui démoralise les "évolués" qui se plaignent d'être traduits à la fois devant les tribunaux indigènes et de police tandis que les blancs sont jugés devant les tribunaux dûment constitués et n'ayant rien à voir avec l'administration (Young, 1965: 66).

La plainte des "évolués" semble fondée en ce sens que les tribunaux de police délèguent les fonctions de procureur et de juge à l'administrateur de territoire qui recourt à l'interprétation arbitraire et même abusive de la loi dans le but de prévenir et de sanctionner l'insubordination des autochtones à l'autorité coloniale (Young, 1965: 64).

Cette falsification de la loi inspire le décret raciste du 24 juillet 1918 autorisant la condamnation à 7 jours de prison et ou 200F d'amende, le noir qui commet ou tient en public un acte, geste ou propos de nature à provoquer du mépris ou de l'insoumission à l'égard du pouvoir établi (Young, 1965: 66).

Dans le même contexte, les juridictions indigènes qui sont à la remorque de l'administration, constituent pour elle un moyen d'imposer le plus efficacement sa volonté aux indigènes.

Dans ce sens, l'administration intime l'ordre aux juges indigènes qui se servent de la loi coutumière pour faire appliquer les instructions administratives en matière agricole, en demandant notamment au chef d'ordonner à ses sujets de planter du coton ou tout autre produit, ce qui expose les récalcitrants à être punis pour refus d'obéissance (Young, 1965: 67).

C'est pourquoi les "évolués" se méfient de ces juridictions qui, non seulement font appel à des coutumes désuètes et interprétées par des juges incultes, incompetents et corrompus mais aussi appliquant un mélange hétéroclite de principes légaux pseudo-traditionnels, tout en abusant des amendes et surtout du fouet (Young, 1965: 67; Merlier, 1962: 202).

Ces jérémiades sont caractéristiques de l'inconscience politique des "évolués" qui, au lieu d'organiser la lutte de libération nationale, réclament isolément l'abolition du traitement raciste alors que seule une action collective et concertée du prolétariat (ouvriers, paysans) (Dos Santos, 1987: 146) peut désamorcer la discrimination raciale utilisée comme arme idéologique pour renforcer la position économique du colonisateur.

Cette stratégie raciste conduit à la stratification du régime pénitentiaire offert séparément aux Européens, Mulâtres non reconnus par leurs parents (blancs), "évolués" soumis au régime spécial et détenus ou indigènes non "évolués" (Merlier, 1962: 202).

Dans la mesure où les "évolués" se plaignent constamment du traitement raciste dont ils sont victimes, le régime spécial conçu à leur intention vise à les humilier profondément (Merlier, 1962: 202) afin de décourager leurs ambitions et aspirations qui tendent à réclamer l'égalité économique et politique avec les européens, ce qui montre que l'assimilation est une mise en scène de la part de la colonisation.

Dès lors, comme tous les autres Congolais, les "évolués" en prison marchent pieds nus, couchent sur des planches à même le sol et subissent le supplice du fouet

pendant que les mulâtres reçoivent des chaussures, une tenue décente et des lits (Merlier, 1962: 202).

Le passage ci-après exprime le niveau d'aspiration et la déception des "évolués" qui, en guise de protestation contre le système de discrimination raciale, étalent, non pas la volonté de lutte anti coloniale mais plutôt leurs performances intellectuelles, professionnelles et morales méconnues par les responsables de la colonisation.

"Quand par sa formation, sa maturité, ses qualités morales, sa manière de vivre, son comportement, sa valeur professionnelle, le Noir s'est révélé l'égal de l'Européen, et qu'on le traite, non au niveau de cet Européen, mais au niveau d'un être inférieur, c'est-à-dire en considération de son appartenance ethnique à une prétendue "race inférieure"; lorsqu'il est, par une aveugle opposition raciale, refoulé de la "société supérieure" où il se présente pour des motifs légitimes, au bar, restaurant, hôtel, magasin, cinéma, en classe, etc.; lorsqu'il est bafoué par ceux qui sont parfois moins éduqués, moins instruits et moins civilisés que lui; lorsque malgré ses aptitudes et ses capacités, il ne peut s'élever et occuper dans la société la place qui lui revient; lorsque par d'ingénieux arguments et thèses racistes, on fixe une limite à son ascension sociale et qu'il ne peut commander à un Blanc, même s'il est plus capable que lui; lorsqu'on refuse délibérément de lui reconnaître ses droits fondamentaux en tant que citoyen de cette grande famille humaine, tout cela n'est autre que cette maladie dont souffre confusément la conscience africaine; c'est la discrimination raciale" (Lumumba, in Merlier, 1962: 205).

Persuadé qu'une différence de fond sépare les groupes de colonisateurs et qu'il y aurait de bons et de mauvais colonisateurs, l'"évolué" qui voulait tirer profit d'une telle éventualité constate avec regret que par rapport au vieil administrateur, les jeunes fonctionnaires coloniaux, intellectuels, techniciens ou petits blancs formés à l'université ne sont pas moins racistes ni moins inhumains, en raison, sans doute, de l'impératif idéologique qui explique leur présence au Congo.

"Ceux-ci se conduisent odieusement. Pour eux, tous les Noirs étaient des macaques et les évolués, plus intelligents qu'eux en premier lieu. Leurs femmes étaient plus dangereuses encore. Paresseuses, servies par des boys alors qu'en Belgique elles allaient elles-mêmes faire les ménages des autres, elles se prenaient pour des duchesses en Afrique. Nous insulter était pour elles un passe-temps, et en tout cas un défoulement" (Lumumba, in Merlier, 1962: 198).

Les préjugés qui prêchent l'infériorité fondamentale du noir aussi bien culturelle que biologique et qui le ravalent au rang d'un animal inférieur (singe, macaque) (Merlier, 1962: 198; Verbeek, 1965: 50, 56, 177) ne peuvent être compris que comme alibi ou stratégie pour voiler la nature de classes qui caractérisent la société coloniale.

Pour la colonisation, il s'agit à la fois de traumatiser et de décourager les travailleurs Congolais à développer une claire conscience de classe dont l'absence permet de perpétuer les privilèges qui sont à la base de l'exploitation économique du pays.

De même, en justifiant la distance sociale séparant les blancs des noirs par la différence culturelle qui implique l'écart de niveau ou de standing de vie et de conception du monde, la "social bar" se confond avec la discrimination économique qui suppose l'existence des classes sociales car le niveau ou le standing de vie ainsi que la conception du monde d'un individu ou d'un groupe social est fonction de sa classe d'origine.

La section suivante traite du paternalisme qui est l'instrument idéologique le plus articulé et qui a le plus marqué les travailleurs Congolais en général et les "évolués" en particulier.

III. LE PATERNALISME

Dans la mesure où la consolidation de la domination étrangère implique une doctrine conforme aux objectifs de la colonisation, le paternalisme est conçu pour servir d'idéologie politique à l'administration coloniale au Zaïre.

Cette idéologie qui se traduit par une attitude protectrice et condescendante à l'égard des autochtones (Michaud, 1978: 30) ainsi que par l'instauration entre le blanc et le noir des liens similaires à ceux qui existent entre le père et ses fils (Valahu, 1964: 40), réduit les ressortissants congolais à la passivité servile (Verbeek, 1965: 48) en les privant de toute participation dans les affaires publiques et de toute initiative vis-à-vis de la société.

La politique de marginalisation répond au souci idéologique qui vise l'assujettissement de l'indigène prolétarisé et converti en objet, en spectateur plutôt qu'en individu, acteur ou homme libre (Alassane, 1977: 60).

Cette version concorde avec la définition officielle du paternalisme énoncée par Malengreau qui consiste à sacrifier la personne de l'indigène à travers une politique qui en fait un assisté, un assuré, un pensionné sans se préoccuper de son goût ni de sa volonté (Malengreau, in Bouvier, 1965: 70).

Il en résulte un semblant de bien être économique et social qui sert à la constitution et à la reproduction de la force de travail du prolétariat indigène privé du vrai salaire ou de la vraie valeur de sa force de travail (Merlier, 1962: 137-141).

A cet égard, il convient de noter le caractère humiliant et raciste des réalisations conçues pour bercer les travailleurs indigènes que le paternalisme assimile à du "bétail bien nourri", bénéficiaire des cités ouvrières, écoles et foyers sociaux pour enfants et femmes des "évolués" ainsi que de ravitaillement en denrées alimentaires courantes sélectionnés sans le consentement des intéressés (Merlier, 1962: 198; Valahu, 1964: 41).

Cette pratique qui doit son succès au retard politique des indigènes tend à compromettre l'avenir ou l'émancipation politique de la colonie tant qu'aucune résistance interne ne se manifeste et que les critiques du système colonial viennent principalement de l'extérieur du pays (Young, 1965: 60-61), ce qui donne un sursis plus ou moins durable à l'exploitation de la main-d'oeuvre locale.

Dans cette perspective, le travailleur Congolais est assimilé à un enfant dont la vie est quotidiennement réglée jusque dans les moindres détails sans imagination de sa part, d'où le dévouement paternaliste qui infantilise le personnel indigène des entreprises aussi bien privées que publiques (Young, 1965: 61-62).

"a particular solicitude for the welfare of the child, assuring that his illnesses were tended, his education provided, and his physical comfort guaranteed. It meant that a proper parental concern needed to be shown for his moral upbringing. It meant that the adolescent frequently had to be protected against himself, responsibility was accorded parsimoniously and under close supervision. It meant that it was frequently necessary to take harsh measures and impose some duties whose value was beyond the child's immature scope of understanding" (Young, 1965: 60).

Avant la deuxième guerre mondiale et tant que les Congolais ne font pas preuve de maturité sociale et politique c'est-à-dire ne s'adaptent pas encore au mode de vie européen (Young, 1965: 60), les faveurs paternalistes ne sont l'objet d'aucun commentaire ou critique négative de la part des "évolués" qui changent de ton après la deuxième guerre mondiale.

Quoique, à cette époque, ils s'insurgent contre la discrimination raciale et réclament l'égalité des belges et des congolais sur le marché du travail ainsi que la réforme administrative et l'égalité politique (Merlier, 1962: 200-204), les "évolués" commettent une erreur d'appréciation de la situation coloniale en demandant la suppression du paternalisme uniquement en faveur de leur groupe qui se sépare du reste des travailleurs alors que, par leur appartenance au système de salariat, ils relèvent indiscutablement du prolétariat indigène.

"Les travailleurs Congolais et particulièrement les employés ou "évolués" préfèrent être payés suffisamment et apprendre à se tirer seuls d'affaire, c'est-à-dire essayer de se guider, que de continuer d'être payés insuffisamment, médiocrement, pour bénéficier, en compensation, des faveurs paternalistes spécialement prévues pour les gagne peu. Et si ce régime est suranné pour une certaine catégorie de la population évoluant, il s'impose encore pour la grande masse non évoluée, incapable de se défendre ou de se guider seuls, c'est-à-dire le prolétariat" (Lumumba, in Merlier, 1962: 198).

Cette appréciation erronée du phénomène colonial augmente l'intensité de la fausse conscience des "évolués" qui se confondent avec la bourgeoisie coloniale oubliant qu'une telle ambition est incompatible avec les méthodes du paternalisme qui découragent toute initiative tendant à soustraire le noir de sa condition d'exploité (Memmi, 1972: 43-46).

Pour contrer ce genre d'aspiration, le paternalisme sollicite le concours de l'Eglise catholique qui joue déjà le rôle de partenaire idéologique chargé d'appliquer la politique coloniale en matière d'enseignement (Verbeek, 1965: 135).

En adaptant les programmes scolaires aux besoins de la colonisation qui suggère un type d'enseignement tourné vers les travaux manuels et la formation professionnelle (Slade, 1961: 15; Chomé, 1974: 8-9; Mukadi, 1979: 203;

Valahu, 1964: 42; Atangana, 1973: 90), l'église s'attire la sympathie des milieux capitalistes qui, pour étouffer la lutte de classe du prolétariat indigène, chargent les missionnaires d'encadrer et de conditionner spirituellement les différentes catégories des travailleurs à travers les appareils idéologiques de la colonisation (bibliothèques, théâtres et cinémas moralisateurs, sports, caisse d'épargne et de prêt, etc.) qui ont pour devise "propreté, joie, piété et surtout pas de grèves (Merlier, 1962: 220).

Cette devise répond aux mêmes préoccupations idéologiques que les édifices scolaires, sportifs et les foyers sociaux de la fondation minière "symétain" dirigés par des missionnaires catholiques qui ouvrent ces bâtiments à toute sorte d'activités sauf aux réunions syndicales (Merlier, 1962: 220).

Cette nouvelle stratégie idéologique conduit l'Union minière du Haut Katanga (U.M.H.K.) à créer, à son tour, des foyers sociaux, chorales, fanfares et activités scoutistes dans le but d'endormir et d'accélérer la mystification des ouvriers Congolais (Merlier, 1962: 220).

La politique obstructionniste du paternalisme belge qui se manifeste à travers l'appareil idéologique religieux se fonde sur la crainte de l'émergence éventuelle de la conscience de classe et de la lutte de classe du prolétariat indigène.

C'est pourquoi, dans le but de contrôler ce qu'ils appellent "idées dangereuses pour l'ordre colonial", l'administration, les missionnaires et les trusts cherchent à endoctriner et à conditionner idéologiquement les travailleurs congolais à travers les journaux, bibliothèques, périodiques, appareils de cinéma et films de propagande internes censurés par des prêtres aidés des syndicalistes européens qui cachent des ouvrages politiques aux travailleurs congolais (Merlier, 1962: 220).

En imposant un traitement infantiliste aux ouvriers autochtones dont l'employeur planifie et pourvoit les besoins vitaux de l'existence (nourriture, logement, transport, scolarisation des enfants, etc.), le paternalisme empêche, au plan économique, non seulement l'émergence d'un esprit d'entreprise qui aurait permis aux congolais d'exploiter les opportunités locales ne requérant pas nécessairement de technologie importée (petit commerce, petites et moyennes entreprises) mais aussi l'éclosion d'un marché intérieur dynamique et plus vaste. Bien plus, la stratégie paternaliste bloque systématiquement l'extension de l'économie marchande (monétaire), laissant ainsi des contrées rurales entières tributaires du troc et de l'économie de subsistance. Car l'extension de l'économie marchande aurait libéré les congolais de l'emprise économique coloniale.

De même, le mécanisme d'articulation paternaliste développe, chez le colonisé, une mentalité attentiste, un esprit de dépendance vis-à-vis de l'Etat, dès lors perçu comme seul capable de résoudre tous les problèmes matériels de la société.

Au plan politique, à travers le "bien-être matériel" consenti aux travailleurs, le paternalisme empêche les indigènes de mener une véritable lutte de libération nationale, oeuvre des ouvriers et paysans opposés à la domination coloniale.

Tout comme le paternalisme, la "social bar" et la mystification relèvent de l'idéologie coloniale qui, en justifiant et en légitimant le système d'exploitation en vigueur, tend à paralyser la conscience et la lutte de classe du prolétariat indigène dont l'éveil ou la conscience politique fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE III

LE PHENOMENE DE CONSCIENCE POLITIQUE

La perspective marxiste associe l'éveil politique des peuples sous domination coloniale à la conscience de classe et surtout à la lutte de classe des travailleurs (ouvriers et paysans) qui visent le renversement de l'ordre colonial, s'opposent directement à l'impérialisme à travers le mouvement ou la lutte de libération nationale dont le but est l'avènement d'un Etat assumant pleinement ses fonctions politico-repressives et socio-économiques (Dos Santos, 1987: 148).

Au Zaïre, la situation coloniale occasionne une conscience politique à rebours que Ziegler (1980: 41) et Theodorson (1979: 50) rattachent à la fausse conscience de classe des "évolués" qui mènent une lutte politique inconséquente, opportuniste et contraire aux intérêts de classe du prolétariat dont ils relèvent pourtant.

Dans la mesure où la lutte des "évolués" porte sur l'humanisation du système colonial par la suppression de la discrimination raciale, l'intégration à la société européenne et l'accession de l'élite bureaucratique aux avantages matériels du système colonial (Diakanua, 1969: 84;

Althabe, 1972: 221; Mukenge, 1971: 30), les pouvoirs publics qui voient par là une évolution favorable au colonisateur répondent positivement à cette revendication (Althabe, 1972: 221; Mukenge, 1971: 30) non seulement pour décourager les éventuelles aspirations nationalistes de la nouvelle élite (Young, 1965: 41) mais aussi et surtout dans l'espoir qu'elle entraînera le reste du corps social indigène à considérer la colonisation comme une oeuvre de civilisation.

Cette préoccupation des autorités coloniales qui, le jour de l'indépendance, se retrouve dans le discours du roi Baudouin, est une mystification destinée à justifier les crimes du colonisateur qui, à travers son oeuvre coloniale,

"a dépossédé le congolais de son âme et de son passé, lui a inculqué le mépris de sa propre négritude, a fait de l'Africain un indigène suffisamment pénétré de son indignité pour qu'il consente à n'être plus qu'une créature domestiquée." (Verbeek, 1965: 10)

Et le roi déclara:

"L'Indépendance du Congo constitue l'aboutissement de l'oeuvre conçue par le génie du roi Léopold II, entreprise par lui avec un courage tenace ... non en conquérant mais en civilisateur." (Baudouin, in Young, 1965: 40)

Ce discours n'a de valeur que pour les "évolués" qui, pour avoir adhéré de longue date aux idéaux de la colonisation, ont effectivement fini par considérer celle-ci comme une oeuvre de civilisation à partager avec les maîtres

étrangers (Althabe, 1972: 224), ce qui les empêche d'organiser la lutte de libération nationale.

Jusqu'en 1958 la nature et la qualité des questions posées par les "évolués" portent sur leur avenir à l'intérieur du système colonial sans le mettre en cause.

Après la mutinerie de la force publique (armée coloniale) à Luluabourg en 1944, les "évolués" de cette ville, estimant, en leur qualité d'intermédiaires, avoir joué un rôle capital en limitant la gravité de la mutinerie, préparèrent un mémorandum demandant

"Sinon un statut spécial, du moins une protection particulière du gouvernement qui les mette à l'abri de certaines mesures ou de certains traitements qui peuvent s'appliquer à une masse ignorante ou arriérée." (Young, 1965: 50)

Plus tard en 1945, la voix des Congolais, Journal des "évolués", édité sous les auspices de l'administration, publie un article de Paul Tshibamba-Lomami qui s'inquiète du sort des "évolués". "Quelle sera notre place dans le monde colonial de demain" (Tshibamba, in Young, 1965: 48).

A cette époque les "évolués" préconisent surtout un ajustement de leur situation économique et suggèrent, compte tenu de la situation coloniale, de mettre sur pied une double législation sociale permettant ainsi d'intégrer les employés (l'élite Congolaise) dans le cadre européen:

"Il conviendrait dans l'intérêt, tant des employeurs que des meilleurs éléments de l'élite Congolaise, de prévoir deux législations spéciales, l'une applicable aux ouvriers et employés sans qualification, et l'autre applicable aux Européens et assimilés. Par assimilés, il faut entendre tous les ouvriers et les employés d'élite qui seraient dans le même statut que les Européens." (Lumumba, in Merlier, 1962: 203)

L'enthousiasme et l'empressement du gouvernement à donner satisfaction à la demande des "évolués" cachent une nouvelle stratégie: couper les intéressés de la masse des sujets en les plaçant en dehors du sort commun (Althabe, 1972: 221) d'où les décrets de 1947, du 12 juillet 1948 et du 17 mai 1952 portant respectivement sur l'exclusion d'une minorité des privilégiés des châtiments corporels (Althabe, 1972: 221), l'assimilation partielle à travers la carte de mérite civique accordée aux Congolais ayant renoncé aux pratiques non civilisées (polygamie, sorcellerie, vol, fraude) (Chomé, 1974: 12; Young, 1965: 51; Merlier, 1962: 199) et l'immatriculation qui consacre une assimilation quasi-totale entre le Noir qui en bénéficie et le blanc (Chomé, 1974: 12; Merlier, 1962: 200).

Instruments de propagande coloniale, ces mesures n'entraînent pas le changement attendu à savoir l'abolition de fait de la discrimination raciale, l'égalité des blancs et des "évolués" sur le marché du travail et dans le domaine

des relations sociales (Slade, 1961: 15-16; Merlier, 1962: 199; Mukenge, 1971: 30).

Les raisons avancées pour expliquer la faillite des mesures arrêtées se réfèrent à la pauvreté intellectuelle des "évolués", justifiant ainsi l'argument des responsables coloniaux qui estiment que les indigènes ne sont pas encore mûrs pour une politique d'assimilation et qui, dès lors, s'opposent au régime de l'immatriculation pour les évolués (Bouvier, 1965: 59).

Quoique représentant une étape favorable au pouvoir colonial, l'échec des mesures préconisées est lié aux postulats colonialistes ci-après que reflète la position de l'administration face à l'éveil politique des Congolais; non urgence, évolution contrôlée, population malléable (Young, 1965: 32) sous prétexte que les éventuelles aspirations des évolués sont des révoltes d'enfants (Van Bilsen, 1977: 59).

Loin de les affecter, la réaction gouvernementale renforce la conviction des "évolués" que leur salut se trouve au sein même du système colonial. Ils réclament ensuite l'égalité politique avec les Belges croyant qu'une victoire politique entraînera la réussite ou la satisfaction sur le plan économique et social (Merlier, 1962: 203).

La lutte pour l'égalité politique révèle non seulement les conceptions bourgeoises mais aussi la cécité

politique, l'opportunisme de classe et la fausse conscience de classe de la petite bourgeoisie congolaise qui affiche un mépris injustifié à l'endroit du peuple représenté par la classe ouvrière et la paysannerie:

"Pour la masse non "évoluée", on pourrait encore maintenir le statu quo et la laisser diriger et guider comme cela se fait dans tous les pays par l'élite responsable: élite blanche et élite africaine." Lumumba, in Merlier (1962: 203)

La notion d'élite africaine englobe à cette époque tous ceux qui savent lire et écrire, les chefs, les notables et les juges indigènes qui auraient le droit de vote en attendant le temps lointain où la généralisation de l'enseignement permettra d'accorder le suffrage universel (Merlier, 1962: 203).

Quoique les "évolués" bénéficient de certaines mesures, notamment la nomination de deux entre eux au conseil du gouvernement (Young, 1965: 25; Merlier, 1962: 204), ces mesures sont davantage une politique de concession qu'une politique constructive (Malengreau, in Bouvier, 1965: 19).

A ce sujet il y a lieu de reproduire l'opinion qui prévalait à l'époque:

"Quelques concessions leur seront vraisemblablement accordées sous la pression de leurs justes revendications, mais on ne parle guère de remédier aux raisons profondes de leur mécontentement. Ces concessions elles-mêmes calmeront pour un temps les plus turbulents et donneront peut-être au gouvernement ce que certains ont appelé sa 'garde prétorienne' mais elles ne contenteront pas l'ensemble de la population ni ses véritables élites." (Malengreau, in Bouvier, 1965: 19)

A la base du statu quo ou de l'attentisme colonial se trouvent deux phénomènes dont les "évolués" ne s'aperçoivent pas. D'une part la méfiance du colon à l'égard des "évolués" qui tire son origine dans l'insuffisance du bagage intellectuel de ces derniers (Bouvier, 1965: 59), favorise le statu quo et freine le développement du processus politique au profit des indigènes aussi longtemps qu'il n'y a pas d'élite réelle formée académiquement. D'autre part, et les "évolués" n'y pensent pas avant 1958, tant que le problème politique n'est pas posé en termes irrécusables, le colon ne cède pas et vit dans une indifférence et une confiance relatives (Bouvier, 1965: 59-60) vis-à-vis des Congolais.

L'émergence d'un comportement politique irréversible dans une situation coloniale a fait l'objet d'analyses marxistes qui la subordonnent à une lutte politique implacable s'appuyant sur l'alliance ouvriers-paysans (Dos Santos, 1987: 148; Ziegler, 1980: 44-45) ou, le cas échéant, sur un large front national englobant toutes les tendances

sous la direction de la petite bourgeoisie indigène qui, pour bâtir une nouvelle nation rompt avec le passé colonial et non avec le capitalisme mondial (Dos Santos, 1987: 147).

La troisième forme de lutte s'appuie sur une caste d'agents locaux compradores (Dos Santos, 1987: 146) qui agissent en intermédiaires pour perpétuer les intérêts du capital financier international en assurant une plus grande intégration du nouvel Etat dans le marché mondial.

Dans les trois cas la lutte politique a pour buts respectifs de parachever la libération nationale, créer une bourgeoisie nationale ou une bourgeoisie d'Etat et assurer à l'impérialisme la "docilité" de la classe ouvrière et de la paysannerie, condition de l'exploitation maximale de la force de travail autochtone (Dos Santos, 1987: 147-148).

En préconisant la réforme du système colonial en dehors de toute perspective de lutte ou de guerre de libération nationale, non seulement la petite bourgeoisie congolaise réduit et retarde ses chances d'émancipation politique, mais aussi donne à l'impérialisme l'occasion de contrôler et d'orienter, le moment venu, le processus de décolonisation.

Avant cette phase ultime, la politique du moindre effort favorise l'opportunisme de classe chez les "évolués" qui, en se désolidarisant du reste du prolétariat dont ils

relèvent par leur appartenance au système de salariat, acceptent le rôle de relais dans la reproduction de la domination coloniale (Althabe, 1972: 226).

Aussi, en s'identifiant, par la nature de leurs revendications, à l'élite coloniale, la petite bourgeoisie commet une erreur d'appréciation et d'interprétation des faits en perdant de vue la distance sociale et les préjugés qui séparent les deux classes car, comme le dira P. Bouvier (1965: 58), s'il est une classe dont le blanc a mis en doute les valeurs intellectuelles, culturelles et humaines, c'est bien cette classe de "white collars" ou "évolués" dont allaient émaner la plupart des leaders Congolais.

Dans un climat aussi explosif que celui-là, on ne saurait raisonnablement parler, associer ou identifier la petite bourgeoisie Congolaise à l'élite ou bourgeoisie coloniale.

Avant de poursuivre l'examen des autres points de notre étude, il convient de signaler que les éléments de la réponse à la question de l'égalité politique de l'élite bureaucratique avec les blancs se trouvent dans les mesures précédemment arrêtées sur le statut des "évolués" dont nous connaissons le sort malheureux.

Dans les passages qui suivent, cette question reapparaît implicitement à travers les tentatives du gouvernement

belge de jeter les bases d'une société démocratique eurafricaine au Congo à partir de l'année 1955 (Young, 1965: 47).

Ainsi, poursuivant sa recherche des voies et moyens susceptibles de prévenir ou d'escamoter la prise de conscience politique (Van Bilsen, 1977: 213) et de garantir une hégémonie ou une tutelle belge prolongée au Congo (Young, 1965: 41), le roi Baudouin, à l'instigation de l'Eglise catholique, des milieux d'affaires et de la Société générale¹ (Merlier, 1962: 254), annonce à cette période la création d'une communauté belgo-congolaise dont le but caché est certainement la création d'un Etat néocolonial succédant au système colonial en vigueur dans l'éventualité d'une indépendance politique ultérieure.

Officiellement la communauté belgo-congolaise répond au souci d'égalité politique des "évolués" qui, dans le cadre de la nouvelle association, font désormais partie des Belges d'Afrique (Young, 1965: 48).

Malgré la promesse de l'égalité politique des Blancs et des Noirs, la nouvelle association ne cache pas son intention de marginaliser les "évolués" car elle réserve à la

1. La Société générale de Belgique qui compte 1358 entreprises à travers le monde participe dans toutes les sociétés capitalistes créées en 1908 pour exploiter le sous-sol du Congo.

communauté blanche, compte tenu de son stade d'évolution plus élevé, le droit de jouer un rôle politique plus important dans les institutions du nouvel Etat eurafricain (Young, 1965: 36).

L'idée de la création de la communauté belgo congolaise coïncide avec le plan de 30 ans du professeur Van Bilsen de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre Mer d'Anvers (Belgique) qui suggère de programmer l'émancipation du Congo sur une période de 30 ans allant de 1955 à 1985.

Dans cette optique, pour garder intactes leurs positions économiques, il invite les milieux belges intéressés à organiser le transfert des pouvoirs dans une formule d'autonomie interne qui n'a rien à voir avec l'indépendance mais qui préserve les liens avec la métropole sous forme d'union personnelle ayant à sa tête le roi de Belgique ou sous forme d'union organique des deux pays qui serait une variété belge du Commonwealth (Merlier, 1962: 254-255).

La réaction favorable des "évolués" à cette nouvelle politique coloniale se fonde sur leur conviction que ce revirement institutionnel aborde et résoud explicitement la question d'égalité politique qui préoccupe tant la petite bourgeoisie congolaise.

Cette réaction appelle deux commentaires. D'une part la tendance à approuver toute proposition politique émanant du colonisateur traduit l'incapacité de l'élite bureaucratique d'analyser objectivement la situation coloniale en présence et de formuler en conséquence une pensée politique et une ligne de conduite susceptibles de libérer ou de soustraire les "évolués" de l'orbite de l'administration coloniale.

D'autre part, la perte de confiance en soi-même c'est-à-dire en sa capacité politique intrinsèque, amène-t-elle la petite bourgeoisie à rallier toute idée émanant du colonisateur dans l'espoir d'accéder un jour à l'hypothétique intégration à la société européenne et surtout à l'égalité politique qui ne viendra jamais avec les blancs.

Ce manque d'initiative, cet alignement chronique sur les positions du colonisateur est une preuve que le paternalisme paie à longue échéance (Journal l'Avenir, in Merlier, 1962: 282-283) en ce sens qu'il habitue ses victimes à ne jamais compter sur eux-mêmes et à tout attendre du colonisateur qui se charge alors de régler leur vie jusque dans les moindres détails sans trace de leur imagination (Mukenge, 1971: 31), en justifiant son action par l'incapacité congénitable et l'incurable sauvagerie des

Noirs dont l'Eglise catholique, l'administration et les trusts (colons) ont convaincu les intéressés qui finissent par avouer leur incompetence.

"Nous autres, Noirs, nous aurons toujours besoin des Blancs" ou "Bisu, batu baindu, tokoki na yango te" (nous, hommes noirs, nous sommes incapables de faire cela, nous y sommes insuffisants, nous ne le méritons pas." (Verbeek, 1965: 204-205)

De même, la déclaration ci-après, portant sur la communauté belgo congolaise, accuse une naïveté enfantine qui ne tient nullement compte de l'opinion ayant présidé à la création de cette nouvelle institution.

"La nouvelle société eurafricaine que nous construisons aujourd'hui doit être administrée et dirigée conjointement par les Belges et les Congolais. Aucune des deux fractions de la communauté belgo-congolaise ne doit dominer ou brimer l'autre. On trouvera dans chaque service ou département, des fonctionnaires africains et européens oeuvrant coude à coude dans la direction de notre pays." (Lumumba, in Young, 1965: 37)

Aussi perçoit-on cet aveugle attachement à l'idéologie coloniale ainsi que la croyance que l'"évolué" ne peut exercer que les fonctions de subordination.

"Nous devons collaborer modestement avec nos civilisateurs à l'évolution et au bien-être de notre pays, mais en sachant que seuls les Belges ont pu en créer l'impulsion et en maintenir la direction. Nous devons nous tenir à notre place." (Okito, in Young, 1965: 37)

Malgré leur adhésion à l'idée d'une communauté basée sur des négociations libres, ce qui suppose avant tout, la création d'un Etat Congolais jouissant d'une large autonomie interne (Young, 1965: 42), les "évolués" ne se rendent pas compte que les deux aspects de la question sont indissolublement liés et que pour le gouvernement belge le but final est de voir la Belgique agrandie par la création d'une communauté entre la Belgique et le Congo (Young, 1965: 42-43).

Dès lors, en souscrivant aux objectifs de la communauté belgo congolaise, les "évolués" tombent dans le piège du gouvernement belge qui veut sauvegarder ses positions économiques à travers une formule d'association avec l'élite bureaucratique à condition qu'elle accepte de jouer un rôle de second plan.

Quoique la tournure des événements ait compromis l'avenir de la communauté belgo congolaise, les deux parties belge et congolaise représentées respectivement par l'administration coloniale et l'élite bureaucratique, avaient fondé leurs espoirs sur la concrétisation de cette

organisation paritaire qui n'a jamais vu le jour mais qui, au moment de l'Indépendance (Young, 1965: 43), fait l'objet d'un traité d'amitié et d'assistance technique, resté sans ratification des deux gouvernements.

En supposant que la communauté belgo congolaise succombe à la conscience politique des "évolués", celle-ci ne se manifeste qu'après la publication du plan de 30 ans de Van Bilsen dont s'inspire Jean Euchman, professeur d'université belge qui rédige le Manifeste de Conscience Africaine¹ (Young, 1965: 138; Diakanua, 1969: 6; Panaf, 1973: 54).

Ce document qui traduit la perspective néocoloniale de la fraction coloniale du Parti social chrétien de Belgique face à l'avenir politique du Congo (Diakanua, 1969: 13), est publié en 1956 par les "évolués" de l'équipe de conscience africaine, hebdomadaire indigène d'obédience catholique regroupant entre autres Malula, l'actuel cardinal-archévêque de Kinshasa, capitale du Zaïre, Ileo, Bolikango, Ngalula.

Malgré son adhésion au plan de 30 ans qui renvoie l'indépendance du Congo dans un futur éloigné de 30 ans (Diakanua, 1969: 8-9; Merlier, 1962: 256; Althabe, 1972: 222) et tout en souscrivant à l'idée d'une émancipation

1. Le Manifeste dit de Conscience Africaine est publié par un groupe d'"évolués" rassemblés autour du périodique portant ce titre.

politique qui rejette l'indépendance totale du pays (Panaf, 1973: 56), le Manifeste de Conscience Africaine passe pour le premier texte qui déclenche ou exprime la conscience politique des autochtones (Bouvier, 1965: 18).

Si tel est le cas, loin de nier les efforts de l'élite bureaucratique sur le plan politique, il y a lieu de rappeler que la conscience politique, vue par les marxistes dans un contexte colonial, se confond avec la conscience de classe qui implique une lutte armée de libération nationale engagée contre le colonisateur que les "évolués" n'ont jamais développée, ni avant ni au cours de l'année 1956, ni même après 1956 car jusqu'à la fin de l'année 1958 leur action politique porte sur l'amélioration de leur propre situation économique et sociale à l'intérieur même du système colonial.

Il convient par conséquent d'insister ici plutôt sur la fausse conscience politique (Coulson et Riddell, 1981: 151-158; Rocher, 1969: 379; Van Bilsen, in Young, 1965: 41) entretenue par l'administration coloniale qui, en aliénant dans son intérêt personnel la conscience des "évolués," étouffe leur énergie révolutionnaire et escamote leur conscience politique à travers le projet d'une société communautaire paritaire dont la direction serait conjointement assurée par les belges et les "évolués" avec cette

réserve que les belges auraient une certaine prééminence sur les "évolués" en jouant un rôle politique de premier plan.

Autre marque de l'illusion politique des "évolués": la réaction négative de l'Abako¹ au Manifeste de Conscience Africaine (Diakanua, 1969: 12-25).

Pourtant le contre manifeste de l'Abako ne propose aucun développement décisif de la situation coloniale car elle ne conteste ni la légitimité des institutions existantes (Diakanua, 1969: 12) ni les principes de la communauté belgo-congolaise qui porte en elle le germe d'une structure néocoloniale découlant de la promesse d'émancipation ou d'autonomie interne à direction bicéphale prévue dans le cadre de la nouvelle organisation communautaire eurafricaine.

La raison de l'agitation de l'Abako se trouve dans l'universalisme ou unité nationale contenue dans le Manifeste de Conscience Africaine qui risque d'avoir une portée politique considérable au détriment de l'hégémonie tribale Kongo préconisée par cette association.

Faute d'avoir sondé l'intention du colonisateur de diviser les "évolués" pour arrêter tout élan politique du peuple congolais, l'Abako jalouse au contraire la position

1. Association regroupant les membres de l'ethnie Kongo.

d'enfants chéris de l'impérialisme qu'occupent les "auteurs" du Manifeste de Conscience Africaine (Diakanua, 1969: 17).

Dans les jours qui suivent, la polémique de cette association avec Conscience Africaine produit un phénomène inattendu: la panique des milieux gouvernementaux belges, des entreprises capitalistes et des colons agricoles, due essentiellement à l'intérêt que la position de l'Abako suscite au sein des masses urbaines et rurales d'origine Kongo (Althabe, 1972: 222; Diakanua, 1969: 14).

Cette occasion exceptionnellement propice au lancement d'un front de libération nationale passe inaperçue tout en favorisant l'opportunisme et le chantage habituels de l'Abako dont la surdétermination (Diakanua, 1969: 14) cherche plutôt à supplanter les auteurs du Manifeste de Conscience Africaine qui passent pour les meilleurs auxiliaires des Belges (Merlier, 1962: 256-257) et dont la fonction consiste ici à défendre idéologiquement le système colonial (Diakanua, 1969: 14).

Pour casser la liaison qui se dessine entre les masses populaires et l'élite bureaucratique (Althabe, 1972: 223), qui à l'avenir, risque de porter atteinte aux privilèges coloniaux, le gouvernement tente une nouvelle expérience. Il crée, par ordonnance du 10 mai 1957, le statut des villes (Young, 1965: 71) qui permet aux porte-parole de

la petite bourgeoisie congolaise de participer à l'appareil administratif sans pouvoir de décision car dans ce contexte, le bourgmestre est assimilé à un fonctionnaire qui ne jouit d'aucune prérogative politique.

L'Abako qui, en raison de l'implantation massive de l'ethnie Kongo dans la capitale, remporte 133 sur les 160 sièges de conseillers municipaux, se réjouit sans savoir qu'en acceptant le verdict populaire, les tenants du régime colonial visent la récupération de l'aile marchante du mouvement national naissant afin de désamorcer la crise du système colonial (Diakanua, 1969: 22) et empêcher surtout l'Abako de mettre sur pied une organisation politique anti-coloniale.

Mais c'est mal connaître l'Abako que de lui prêter des ambitions qu'elle ne nourrit pas comme en témoigne sa réplique à l'accusation portée contre elle de vouloir créer, le moment venu, un parti révolutionnaire fanatique.

"Quoi! rejeter le statut des villes qui nous impose des chefs, est-ce une révolution? Et par conséquent des statuts qui ne respectent pas les principes de la démocratie est-ce du fanatisme? Veiller à ce que la liberté des votes soit établie conformément aux principes de la démocratie, est-ce une révolution?" (Diakanua, 1969: 18)

C'est sans doute la raison de la frustration de l'Abako malgré sa victoire électorale. Elle aurait souhaité que ce suffrage conduise à l'autonomie, fut-ce interne (Althabe, 1972: 224; Diakanua, 1969: 24) pour lui permettre d'avoir la main mise sur les affaires publiques, comme le sousentend Kasavubu, président de cette association à l'occasion de son investiture en qualité de bourgmestre de la Commune de Dendale.

"La cérémonie à la quelle vous assistez en ce moment pathétique n'est pas une investiture, mais l'instauration de la démocratie chez nous. Mais l'instauration de la démocratie ne sera établie que dans la mesure où nous obtiendrons l'autonomie, fût-ce interne. Nous demandons les élections générales et l'autonomie interne." (Althabe, 1972: 223-224)

A vrai dire, par autonomie interne, Kasavubu n'entend ni l'émancipation, ni l'indépendance de tout le Congo mais plutôt du seul Bas-Congo, fief de l'Abako qui, devant l'hostilité grandissante des autres associations ethniques à son hégémonie politique, crée sur rue Victoire, commune Dendale à Léopoldville, une "République ethnique du Kongo central" (Diakanua, 1969: 34; Althabe, 1972: 228) et ce, au vu et su du colonisateur qui laisse faire.

Dans la mesure où il consacre le morcellement de la lutte anti-coloniale, le repliement de l'Abako renforce la position du colonisateur tout en écoeurant les masses populaires non bakongo, surtout les ressortissants du Kwango-Kwilu qui mettent à sac les bâtiments administratifs de la pseudo République du Kongo central et molestent les fonctionnaires y affectés (Diakanua, 1969: 35; Althabe, 1972: 228).

Nous sommes pourtant en 1958 et l'incontestable conscience politique ou la claire conscience de classe dont parlent Bouvier (1965: 22-23) et Merlier (1962: 206) dès 1956 pour caractériser le niveau politique des "évolués" n'est pas évidente.

Les difficultés d'émergence d'une conscience politique exprimant soit une conscience de classe élevée (Diakanua, 1969: 3), oeuvre unifiée de toutes les couches sociales aspirant à l'unité et à la conscience nationales; soit la conscience de classe du prolétariat fondée sur l'alliance ouvriers-paysans-salariés, résultent de la position de l'"évolué" qui ne s'oppose pas au système colonial comme tel mais plutôt à certaines de ses manifestations discriminatoires qu'il croit disparaître avec le temps pour céder la place à la justice et à l'égalité pour tous.

Ici apparaît un élément de la fausse conscience politique de l'"évolué" qui s'y accommode, persuadé que son avenir politique dépend de la réforme du système colonial en oubliant que ce dernier se fonde sur la notion d'intérêts ou de privilège qui sont incompatibles avec tout projet de réforme de la colonisation (Memmi, 1972: 114-16).

Comme le dit bien Althabe (1972: 225-26), cette attitude trouve son explication dans le fait qu'en tant que relais essentiel de la domination européenne, l'élite bureaucratique occupe dans l'oppression coloniale, une position constituée par son appartenance, avec les européens, à la classe détentrice du pouvoir despotique d'une part et d'autre part, quoique régie par une même législation sociale, la petite bourgeoisie congolaise bénéficie d'une position privilégiée par rapport aux autres Congolais-salariés dans cette législation. Et finalement, sa révolte vise la destruction, non pas du système, mais de sa position de subalterne au sein même du système colonial.

Cette crise de conscience politique est amplifiée par la politique de municipalité belge, généralisée dans tous les grands centres urbains du pays, au cours de l'année 1958, dans le but de renforcer les pratiques ethniques des "évolués" qui transforment leurs villes respectives en champs clos où s'affrontent les factions tribalistes impliquant

dans leurs querelles la masse des citoyens qui se trouvent ethniquement divisés, dressés les uns contre les autres (Althabe, 1972: 227-28) et non contre le colonisateur comme ce fut le cas à Kinshasa où la recherche d'une hégémonie tribale oppose les partisans de l'Abako et de Conscience Africaine ainsi qu'à Lubumbashi et Luluabourg où les Baluba sont victimes des mêmes ambitions.

Dans ce contexte où la conscience politique suppose soit la conscience de classe combative du prolétariat et de la paysannerie, soit la conscience nationale ou l'unité de toutes les forces vives du pays pour mieux triompher de l'ennemi commun qui se trouve être le colonisateur, les "évolués" perdent de vue que la recherche de l'hégémonie tribale profite plutôt au système colonial qui s'organise pendant que l'élite bureaucratique se déchire ethniquement.

Cette inconscience politique n'est compréhensible que si l'on se base sur les rapports aux valeurs c'est-à-dire au sens ou à la signification que la métropole attache à sa mission au Zaïre, ce qui suppose une série d'intérêts auxquels la Belgique souscrit de façon irréversible, en fondant notamment la durée du système colonial sur l'abrutissement intellectuel des indigènes qui a pour corollaire l'insuffisance d'éducation politique qui, à son tour, renferme les

«évolués» dans les mailles de l'idéologie coloniale (Diakanua, 1969: 5).

Il convient, par conséquent, d'associer le retard ou l'inconscience politique des "évolués" aux circonstances de temps et de lieu qui agissent contre la promotion politique des colonisés.

Seul le mouvement national congolais (M.N.C.) se singularise en opérant un revirement radical inattendu. Fondé en octobre 1958, le M.N.C. ne se démarque de ses congénères que sous influences extérieures, en particulier de la conférence panafricaine des mouvements d'indépendance ou de libération nationale qui se tient du 5 au 13 décembre 1958 à Accra (Merlier, 1962: 257; Althabe, 1972: 229) et où, en sa qualité de président du parti, Lumumba dirige la délégation congolaise.

Avant Accra, le Mouvement National Congolais se caractérise par l'indolence, la modération et l'opportunisme politique et défend uniquement la petite bourgeoisie dont il évoque les inquiétudes, les frustrations, les espoirs et les aspirations sans penser aux travailleurs (ouvriers et paysans) (Panaf, 1973: 63).

Après la conférence, Lumumba change complètement, épouse de nouvelles idées politiques et économiques et opte pour un nationalisme radical, panafricaniste et anti-impérialiste (Panaf, 1973: 62; Merlier, 1962: 285).

Avec la consolidation de sa conscience politique (Panaf, 1973: 62-63), le M.N.C. fonde la lutte pour l'indépendance sur le peuple qui répond spontanément à l'appel du parti comme l'observe Althabe (1972: 236) à l'issue d'une réunion de masse clôturant le congrès national du M.N.C. en octobre 1959 à Kisangani, lorsque les participants qui se constituent en armée de libération manifestent le désir d'éliminer les européens de la ville.

Quoique la victoire qui en résulte soit ultérieurement écrasée par l'élite modérée, aidée par la Belgique et les milieux financiers internationaux, seul le Mouvement National Congolais (MNC), en impliquant le peuple travailleur dans la lutte pour l'indépendance du Congo, développe une conscience politique indéniable au sens marxiste du terme.

Pendant ce temps, les organisations regroupant les autres membres de l'élite bureaucratique à l'instar de l'Abako, de Conscience Africaine, de Liboke Lya Bangala,¹ de l'Association Kasaienne, etc. cherchent à s'accommoder au système colonial tandis qu'individuellement leurs membres luttent pour un réajustement de leur situation en réclamant

1. Association ethnique rassemblant sans distinction les populations originaires du Haut Congo.

ce qu'ils appellent "la considération et la place qu'ils méritent" compte tenu de leurs services, efforts, progrès et expérience dans la société coloniale (Mukenge, 1971: 30).

De ce fait ils perdent l'initiative de la lutte politique, entendue comme lutte de classe qui exprime l'éveil ou la conscience politique.

Aussi, lorsqu'elles amorcent la phase politique, après avoir expulsé le M.N.C. du pouvoir, les organisations de la petite bourgeoisie congolaise s'alignent sur la position du colonisateur et débouchent sur un régime néocolonial qui est la négation même de la conscience politique.

L'analyse qui suit porte sur les classes sociales qui expriment les rapports sociaux inégalitaires ou conflictuels au sein de la société coloniale.

CHAPITRE IV
CLASSES SOCIALES ET SYNDICAT

A. Classes sociales

Pour dissimuler la réalité des classes sociales et prévenir toute action collective des habitants du Zaïre contre le système d'oppression, l'administration coloniale accélère l'atomisation (Rocher, 1969: 481) des intéressés en catégories sociales antagonistes¹ opposées uniquement en termes de groupes sociaux et non en termes de classes sociales.

L'examen des rapports sociaux de production montre une évolution ultérieure contraire résultant de l'importance du salariat qui entraîne la formation d'un véritable prolétariat congolais ne possédant que sa force de travail, concentré dans de grandes entreprises et progressivement différencié à travers sa reproduction accélérée par la stabilité professionnelle des ouvriers (Merlier, 1962: 171).

Malgré cette évolution, bon nombre d'auteurs de l'époque coloniale notamment Lacroix (in Schatzberg, 1981: 18; Mukenge, 1971: 31; Diakanua, 1969: 83) prétendent que

1. Dans cet ordre d'idées les indigènes sont regroupés en quatre catégories sociales comprenant la masse non civilisée ou les "basenji" confondus avec des animaux; les soldats de la force publique chargée de conquérir et de subjuguier les régions peuplées de basenji; les boys ou domestiques au service des blancs; enfin les évolués, issus de la scolarisation des enfants des soldats et de boys (Panaf, 1973: 45-46; Young, 1965: 195).

les éléments nécessaires pour la gestation d'une classe sociale font défaut au Zaïre estimant que l'existence d'une classe sociale est subordonnée à l'émergence préalable de la conscience de classe, fondement de la lutte des classes.

A ce propos Poulantzas (1974: 10) signale que

"Pour les marxistes, les classes sociales signifient dans un et même mouvement, contradictions et lutte des classes: les classes sociales n'existent pas d'abord comme telles, pour entrer ensuite dans la lutte des classes, ce qui laisse supposer qu'il existerait des classes sans luttes de classes. Les classes sociales recouvrent des pratiques de classes, c'est-à-dire la lutte des classes, et ne sont posées que dans leur opposition."

Aussi croit-il que

"la détermination des classes, tout en recouvrant des pratiques - luttes - des classes et en s'étendant aux rapports politiques et idéologiques, désignent des places objectives occupées par des agents dans la division sociale du travail: places qui sont indépendantes de la volonté des agents." (Poulantzas, 1974: 10)

Il ressort de l'analyse de Poulantzas que le concept de classe se définit à partir des éléments objectifs qui n'incluent pas nécessairement la conscience de classe, quoique cette dernière ne puisse être analysée en dehors des formes de production au sein des formations sociales, historiques et concrètes (Labatut, 1981: 224-25).

Pour sa part, Schwartzenberg (1977: 66) croit que la classe sociale est déterminée par le processus de production économique dans un système où règne la propriété privée des moyens de production.

A la lumière de cette dernière analyse, il y a lieu de considérer que l'introduction du capitalisme au Zaïre, suivi du système de salariat contribuent à la formation d'une classe prolétarienne indigène dont la conscience collective se confond avec ce que Ziegler appelle la conscience de classe possible.

"La conscience de classe possible est un être hybride: elle a une réalité objective permanente, l'appartenance de classe; elle a une réalité subjective discontinue, la convergence discontinue, ponctuelle, des inter-subjectivités autochtones. La conscience possible est éphémère. Elle ne surgit qu'à certains moments de crises, face à certains adversaires déterminés. Les instruments symboliques de cette conscience possible sont hétérogènes. Elle ressemble à un miroir brisé dont les mille morceaux renvoient aux consciences individuelles des reflets fractionnés, individualisés, séparés. La conscience de classe possible n'oppose au système de violence symbolique du dominateur ni un refus global ni une totalité alternative." (Ziegler, 1980: 43-44)

Appliquée au contexte colonial au Zaïre, la conscience de classe possible se traduit par la passivité ouvrière, coupée de brusques sursauts ou mouvements de masse non organisés, anonymes, éphémères et sans objectifs

définis, se déployant à travers des émeutes, grèves et manifestations ouvrières non préméditées, sporadiques. (Young, 1965: 148-149) qui correspondent à la conscience de classe spontanée entretenue par une politique coloniale calculée (Merlier, 1962: 172), tendant à ralentir l'apparition d'une classe combative à partir d'un prolétariat abruti par l'enseignement missionnaire,¹ soumis au système des camps et de rations² et bercé par l'illusion des mutuelles dont le but est d'entraver toute tentative d'organisation de la classe ouvrière (Merlier, 1962: 165).

L'absence d'une conscience de classe combative confine le prolétariat zaïrois dans une stagnation qui, à la longue, le fractionne en libérant sa branche constituée des employés de l'administration publique et des trusts qui, à partir de 1956, réclament la réforme pour leur permettre d'accéder aux avantages matériels du système colonial, notamment le statut unique des agents de la fonction

1. Sous la colonisation, l'enseignement pour indigènes est placé sous la responsabilité des missionnaires catholiques qui éliminent tout contenu livresque ou intellectuel des programmes scolaires (Merlier, 1962: 223).

2. Le système de camps et de rations suppose que l'ouvrier logé et nourri par son employeur n'a aucun intérêt à participer aux grèves ou revendications ouvrières de toutes sortes (Merlier, 1962: 165).

puplique blancs et noirs, l'égalité des "évolués" et des belges sur le marché du travail, l'égalité politique des blancs et des assimilés,¹ et finalement l'autonomie politique (Diakanua, 1969: 84; Young, 1965: 42).

Cette forme de lutte s'écarte du modèle marxiste qui associe la conscience combative des peuples sous domination coloniale à la lutte de classe des travailleurs (ouvriers et paysans), qui visent le renversement de l'ordre colonial, s'opposent directement à l'impérialisme à travers le mouvement ou la lutte de libération nationale dont le but est l'avènement d'un Etat assumant pleinement ses fonctions politico-repressives et socio-économiques (Dos Santos, 1987: 148).

Dans ce sens, la lute de classe des travailleurs à travers le mouvement de libération nationale s'apparente à ce que Ziegler appelle la conscience pour soi qui marque une étape nouvelle, non encore advenue sur la planète:

1. Les assimilés sont issus de l'ordonnance du 17 mai 1952 portant sur l'immatriculation qui consacre une assimilation quasi totale entre le noir qui en bénéficie et le blanc (Chomé, 1974: 12).

"étape où les dernières barrières entre les hommes tombent, où la nation et l'Etat sont vaincus et où la libre fédération des producteurs décide à chaque instant de l'investissement des forces sociales et du travail de chacun. Avec l'avènement de la conscience de classe pour soi, les relations de hiérarchie entre les hommes disparaîtront. Des relations de pure réciprocité, de réversibilité constante les remplaceront. L'homme se constituera librement à l'aide d'autres hommes. La subjectivité incomplète de chacun sera réconciliée, enfin, dans un projet humain partagé dont la satisfaction des besoins de chacun. L'épanouissement de tous et le bonheur de chacun seront le paramètre exclusif. La conscience de classe pour soi appartient à l'utopie positive, au rêve réveillé de l'humanité." (Ziegler, 1981: 44-45)

L'autre forme de lutte à la portée des peuples sous domination coloniale coïncide avec la conscience de classe en soi qui est

"une subjectivité collective qui a un caractère permanent et dont les membres ont une claire conscience d'appartenir, par leur insertion dans l'appareil de production des biens matériels et symboliques, à une même classe sociale. Ils ont conscience de partager les conditions matérielles objectives de cette double production. Le terme de classe revêt ici une signification particulière: l'agression coloniale unifie le peuple dominé de l'extérieur, elle crée l'unité négative de toutes les classes qui composent ce peuple. La lutte de classe interne est en quelque sorte surdéterminée par la domination impérialiste étrangère qui s'impose à l'ensemble des classes du peuple asservi. Le peuple périphérique se confond en une classe unique dépendante, face à l'oligarchie impérialiste du centre. La conscience en soi est la conscience alternative, l'identité antinomique que le peuple dominé oppose au sur moi collectif, au système de violence symbolique du dominateur." (Ziegler, 1980: 44)

L'originalité de ce type de conscience réside dans l'unité de tout le peuple périphérique, autrement dit de toutes les classes sociales qui composent ce peuple face à l'oligarchie impérialiste du centre.

Au Zaïre, la constitution d'un seul front anti-colonialiste regroupant toutes les couches de la population (paysans-ouvriers, commerçants, employés du secteur public et privé), se heurte à l'opportunisme des "évolués" qui réclament un statut spécial les distinguant du reste de la masse, ce qui affaiblit la lutte de classe du prolétariat.

Il découle du modèle d'analyse précédent que la lutte des employés¹ de l'administration publique et des trusts n'a rien à voir avec la conscience combative et exprime plutôt la fausse conscience de classe (Ziegler, 1980: 41; Theodorson, 1979: 50) de l'élite bureaucratique qui mène une lutte politique inconséquence, opportuniste et contraire aux intérêts de classe du prolétariat dont ils relèvent pourtant.

Le clivage qui se produit parmi les travailleurs indigènes s'explique essentiellement par la volonté du

1. Dans le cadre de ce travail les concepts "élite bureaucratique", "employés" et "petite bourgeoisie congolaise" expriment la même réalité que le terme "évolué".

gouvernement colonial de freiner l'association des prolétaires et de les détourner de la lutte des classes (Merlier, 1962: 171 et 182) en créant notamment les classes moyennes africaines qui, selon Buisseret (in Brausch, 1961: 6; Cepsi, in Young, 1965: 35) sont des pépinières où se recruteront les élites politiques autochtones.

Dans la mesure où les "évolués" représentés par les employés de l'administration publique et des trusts s'obstinent à réclamer des avantages qui risquent de porter atteinte aux privilèges des ressortissants européens, la création des classes moyennes est destinée à réduire l'influence de cette catégorie sociale aux visées politiques vaguement exprimées d'une part et d'autre part à trouver des alliés sûrs pour le maintien du système colonial (Fedacol, in Young, 1965: 35; Bouvier, 1965: 95; Panaf, 1973: 44).

Dès lors l'appellation "classes moyennes" remplace le terme méprisant d'"évolué" (Merlier, 1962: 185) dont on accable le congolais sachant lire et écrire, exerçant les fonctions d'employé de bureau, ouvrier professionnel, commerçant, artisan ou planteur, parlant français et possédant un minimum de manières occidentales (Merlier, 1962: 185). Leur assimilation illusoire aux classes moyennes européennes ou au colonat blanc devait selon Merlier (1962: 185) permettre aux stratèges du néo-colonialisme belge, de trouver des alliés sûrs, face au soulèvement des congolais contre le colonialisme.

Dans cette perspective le concept de classe moyenne recouvre également une connotation péjorative qui sous-tend la fausse conscience des membres de cette organisation recrutés en raison de leur valeur intellectuelle et politique dérisoire car pour la colonisation

"il n'est pas question de favoriser la naissance d'une classe d'indigènes hautement privilégiés qui risquent de s'emparer des masses incultes afin de les détourner de l'assistance encore nécessaire du peuple colonisateur." (Cepsi, in Young, 1965: 35)

Si, pour la colonisation, l'indigène hautement privilégié se caractérise par une formation académique et une éducation politique adéquates, les classes moyennes qui ne jouissent pas de ces atouts, ne peuvent être qu'un noyau de mystification idéologique, victimes de la stratégie coloniale telle qu'énoncée par H. De Page, l'un des maîtres à penser de la colonisation belge qui déclare que

"construire des universités et donner des droits politiques aux congolais consiste à favoriser la formation des mécontents et agitateurs."
(H. De Page, in Young, 1965: 35)

Il y a lieu de noter que, malgré leur campagne de sensibilisation tapageuse à cet effet, l'intérêt des responsables coloniaux aux classes moyennes n'est que théorique dans la mesure où elles ne sont qu'embryonnaires, non encore organisées, ni très nombreuses, ni forte économiquement (Bouvier, 1965: 73).

Quoiqu'elles soient créées pour garantir la docilité et la loyauté politiques de leurs membres au pouvoir colonial, il est curieux de constater que la stagnation ou le freinage des classes moyennes se trouve dans la peur de l'administration qui croit qu'en plaçant l'autochtone dans une position concurrentielle avec l'européen, celles-ci hâtent le processus de politisation de leurs membres (Bouvier, 1965: 72) d'une part et d'autre part que les classes moyennes risquent de priver le colonat européen de terres dont il a encore besoin pour l'extension de ses exploitations ou la création de nouvelles affaires (Sladden, in Bouvier, 1965: 80).

A cette peur s'ajoute la crainte de manquer de main-d'oeuvre et de voir le commerce européen, à cause de l'action des paysannats et coopératives indigènes, perdre une activité qu'il estime nécessaire pour le bien des ressortissants belges (Sladden, in Bouvier, 1965: 80).

Dans l'ensemble, les classes moyennes constituent une organisation squelettique (Merlier, 1962: 188) qui entretient soit un petit commerce soit une industrie rudimentaire (maçonnerie, menuiserie, coordonnerie) (Merlier, 1962: 188-90) auxquels il serait difficile d'appliquer les critères d'une firme commerciale ou industrielle (Bouvier, 1965: 83) qui supposent un chiffre d'affaires ou un nombre d'ouvriers ou d'employés importants.

A part un petit nombre de chefs coutumiers enrichis (Ndeze, Tshombe, Munongo, Nendaka) pour avoir collaboré avec les belges (Merlier, 1962: 186-87; Bouvier, 1965: 88), les classes moyennes se développent très lentement puisque les colons détiennent le monopole du commerce dans les villes et, malgré une législation adoptée à cet effet en 1953, les autochtones du Congo ne jouissent pas de la propriété privée de la terre (Young, 1965: 35), ce qui fait des classes moyennes une association de petits commerçants.

Sur le plan économique, les classes moyennés se confondent avec les "évolués" qui regroupent une catégorie professionnelle essentiellement salariée de l'administration publique et privée. Contrairement à Bouvier (1965: 95) qui y voit deux situations économiques distinctes, Merlier (1962: 195) regroupe les classes moyennes et les "évolués" sous la même rubrique de "petite bourgeoisie" en raison d'une part de leur niveau d'aspiration visant à concurrencer le blanc dans tous les domaines et d'autre part à cause de la similitude de leur niveau de vie économique comme le signale Bertieaux (in Bouvier, 1965: 88-89) qui trouve que la plupart des indépendants et exploitants indigènes n'ont pas de rang social les distinguant du prolétariat en 1954, année de la création de l'association des classes moyennes africaines.

L'origine bureaucratique et la proximité dans le cadre professionnel avec la population européenne et surtout ses aspirations ainsi que les privilèges que la législation sociale lui confère par rapport aux autres salariés congolais, valent aux évolués le nom d'élite bureaucratique ou de petite bourgeoisie bureaucratique.

Seule une partie de cette élite bureaucratique, membre de l'organisation politique (M.N.C. (ou Mouvement National Congolais) dont la claire conscience de classe est indéniable (Merlier, 1962: 206; Anstey, in Gann et Duignan, 1970: 196), entre en conflit ouvert avec l'impérialisme qui débouche sur la lutte des classes (Merlier, 1962: 193) dont l'objet porte sur le pouvoir défini avant tout contre le colonialisme belge en attendant d'ouvrir la voie à sa domination économique, grâce essentiellement au contrôle de l'Etat.

Les autres factions de la petite bourgeoisie congolaise s'opposent à l'administration coloniale pour des mobiles bien différents, à savoir qu'elles n'envisagent nullement la destruction du pouvoir despotique, autrement dit colonial mais plutôt reconstituer et devenir maîtres d'un pouvoir qu'elles n'exercent que par la délégation qui leur est faite par les étrangers (Althabe, 1972: 226). Ce qui fait de cette petite bourgeoisie ce que Dos Santos

(1987: 147) appelle une caste d'agents locaux compradores qui mènent une lutte contraire aux intérêts de leur propre classe en recherchant tantôt des liens plus étroits avec l'ennemi de classe, la bourgeoisie coloniale, tantôt un statut spécial qui les distingue de la masse des travailleurs (Young, 1965: 50).

Une telle analyse relève de la fausse conscience dans la mesure où elle conduit l'élite bureaucratique à trahir les intérêts de sa propre classe d'origine, le prolétariat.

Il en résulte une lutte de classe viciée, apolitique et orientée vers la collaboration avec le patronat (Merlier, 1962: 182) qui, comme on le verra dans la section suivante, atrophie le mouvement syndical indigène.

B. Le syndicat

La conscience de classe schématique qui caractérise les grèves ou tensions sociales sporadiques sur les lieux de travail entrave les efforts du prolétariat congolais de se doter d'une organisation de classe face à l'oppression coloniale.

Pour contrôler tout mouvement d'envergure syndical (Merlier, 1962: 180) dont le but serait la lutte des classes, l'administration coloniale autorise les syndicats congolais à fonctionner sous tutelle gouvernementale.

Cette perspective condamne les syndicats à la stagnation renforcée par diverses restrictions policières:

"interdiction de toute activité politique, obligations de se soumettre aux recommandations des conseillers ou aumôniers européens, ingérence de l'administration qui non seulement peut opposer son veto à toute décision en cas d'urgence mais aussi doit assister à toute réunion ou assemblée, prendre connaissance à tout moment des statuts, du budget et des comptes, de la composition du comité syndical et de la liste des membres, etc." (Merlier, 1962: 180)

Les arguments qui justifient ces restrictions font l'objet de l'ordonnance du 17 mars 1946 complétés par celles du 10 mai 1946 et du 18 décembre 1951 stipulant que

"Le personnel indigène des entreprises n'a pas la maturité et l'expérience du personnel européen. Il faut par conséquent l'éduquer et le protéger, tant contre autrui que contre ses propres erreurs. On doit éviter que le travailleur indigène se laisse entraîner à formuler des revendications déraisonnables, ou à se livrer à des manifestations susceptibles d'aboutir au désordre." (Merlier, 1962: 180)

Plutôt que de prévenir le désordre, cette réglementation est instaurée pour empêcher que les syndicats indigènes deviennent des instruments de lutte des classes et surtout de lutte des races (Mukenge, 1971: 38).

Comme signale cet auteur, les ordonnances précitées veulent plutôt empêcher que la prise de conscience des travailleurs qui n'est qu'à ses débuts, ne débouche sur une conscience de classe, par delà leur solidarité, l'exploitation et la domination coloniale dont ils sont l'objet (Mukenge, 1971: 48).

Le premier et l'unique syndicat d'inspiration congolaise issue de cette ordonnance paraît être l'APIC ou l'Association du Personnel Indigène de la Colonie. Regroupant le personnel indigène du secteur public, l'APIC exerce de fortes pressions sur le gouvernement de l'époque qui, à quelques semaines de l'indépendance, accepte l'unification des statuts des fonctionnaires et l'accession des congolais aux grades supérieurs de l'administration coloniale (Poupart, in Young, 1965: 150).

Pour des raisons non avouées, une partie des travailleurs spécialisés, manuels et intellectuels, parlant français est soustraite du reste du prolétariat pour constituer le syndicat des travailleurs indigènes spécialisés (STICS) (Merlier, 1962: 181; Mukenge, 1971: 48).

Quoique la création de ce syndicat "soit justifiée" par le fait que les neuf dixièmes des travailleurs noirs sont incapables de comprendre la portée exacte et les limites d'action du syndicalisme (Merlier, 1962: 181), il

convient de rapprocher cette initiative de la politique syndicale qui tend à exclure les congolais du seul syndicat existant et réservé uniquement aux employés d'origine européenne regroupés au sein de la Confédération Générale des Syndicats (C.G.S.) dont le Dr. Toussaint est le Secrétaire Général.

L'initiative du Dr. Toussaint de créer un syndicat autonome indigène a pour objectif de limiter ou de cantonner les travailleurs noirs à leur organisation et de les empêcher d'entraver sous quelque forme que ce soit, les activités du syndicat du personnel subalterne européen qui se veut entièrement blanc (Merlier, 1962: 181). D'autre part, les travailleurs spécialisés, manuels et intellectuels qui parlent français constituant l'élite du prolétariat indigène, l'administration coloniale gagne en séparant cette dernière de la masse ouvrière et en privant la base du prolétariat de ses cadres de conception et d'inspiration idéologique.

Il ressort clairement de sa démarche que la CGS veut plutôt s'en tenir aux cadres et ne veut pas passer au syndicalisme de masse (Mavungu, 1964: 19).

La croisade pour extirper la lutte de classe du mouvement syndical congolais reçoit le renfort des syndicats métropolitains chrétien et socialiste qui créent des sections locales réservées aux autochtones.

Basant son action sur l'orientation et la tutelle syndicales, la Confédération des Syndicats Chrétiens crée un syndicat indigène modéré, réglementé, "éducateur" et conforme aux vues des trois piliers de la colonisation représentés par le gouvernement, le patronat et l'église catholique.

Cette manoeuvre qui a pour but d'empêcher les travailleurs noirs de s'exprimer à travers un syndicalisme libre et prolétarien, engage les militants congolais de la CSC sur la voie du réformisme et de la conciliation avec l'ordre colonial qui bannit la lutte politique pour l'indépendance (Merlier, 1962: 182).

Par une argumentation machiavélique, la CSC décourage la création d'un syndicat indigène indépendant en anticipant les faits:

"Il est, en effet certain que les noirs formuleront des revendications dont la réalisation leur serait nuisible au lieu de leur être profitable, ce qui contribuerait à les faire déchoir plutôt qu'à les élever. Ce serait le cas, notamment, si une hausse importante de leur salaire en espèces leur était consentie. Moins que quiconque, le noir n'est pas habitué à manier l'argent et à l'utiliser à bon escient. Lui remettre des sommes qui, pour lui, sont importantes, constituerait dans la quasi-totalité des cas, un encouragement au gaspillage et à la débauche. C'est une oeuvre d'orientation, de tutelle, qui doit

être réalisée. Et cette oeuvre doit l'être aussi bien à l'égard des évolués qu'envers les autres noirs." (Merlier, 1962: 181)

Aussi pour détourner le prolétariat de la lutte des classes, cette organisation syndicale suggère-t-elle à ses militants congolais d'adhérer aux mutuelles et coopératives pour suppléer à la médiocrité de leur salaire (Merlier, 1962: 182).

Dans la mesure où les ouvriers abordent une tierce personne au lieu de soumettre leurs problèmes économiques à l'entreprise qui les emploie, le but poursuivi par l'organisation syndicale susmentionnée est largement atteint.

Dans ce syndicat aux mains des étrangers, les délégués congolais ne jouent pas un rôle de premier plan.

Ils sont élus en fonction de leur docilité et de leur attachement aux objectifs de la colonisation, ce qui les rend inaptes à organiser la lutte du prolétariat contre ses exploités et pour l'indépendance (Merlier, 1962: 182).

Aussi, malgré une prolétarianisation profonde, l'adhésion congolaise au syndicat à cette époque est-elle insignifiante. Sur près d'un 1,100,000 salariés, seuls 74.000 travailleurs sont syndiqués, soit 6,73% (Merlier, 1962: 183).

Pour expliquer la faiblesse numérique de participation congolaise au mouvement syndical et surtout la

précarité de la lutte de classe du prolétariat, Van Bilsen évoque l'absence d'élites et de leaders congolais car, dit-il:

"Il est un fait que les peuples ne s'émancipent, que ce soit socialement ou politiquement, que dès l'instant où il y a une élite autochtone."
(Van Bilsen, 1977: 89-90)

Aussi croit-il que l'arbitraire possible c'est-à-dire l'absence de garantie de la liberté individuelle pour les noirs, constitue un élément d'importance dans l'appréciation de l'évolution sociale et la croissance syndicale au Congo.

Sans nier ce qui précède, Merlier (1962: 172) croit que l'atrophie du prolétariat congolais résulte de la politique inhibitrice de l'impérialisme qui se sert de l'abrutissement intellectuel et politique des travailleurs comme instrument pour freiner l'apparition d'une classe combative au Congo.

Il va sans dire que par le retard culturel et politique qu'il contribue à faire accumuler tout au long de la colonisation, le dispositif institutionnel en place à cette époque, concourt à la lutte contre l'apparition d'une claire conscience de classe qui, aux yeux de la colonisation risque de conduire à la confrontation des

classes antagonistes et partant à la conscience nationale qui, pour Mukentge (1971: 48), est la transposition de la conscience de classe en pays périphériques colonisés.

De l'analyse de Mukenge (1971: 31), il ressort que le désir d'entraver l'essor du prolétariat congolais procède de la détermination du colonisateur belge d'empêcher le développement d'une élite politique à formation supérieure ou universitaire et de continuer la politique de tutelle envers la main-d'oeuvre africaine ayant un niveau très bas d'évolution et de développement intellectuel. Ce qui, au niveau syndical, entraîne la formation ou l'existence d'une classe ouvrière autochtone amorphe, attachée à ses traditions millénaires et ne comprenant pas la signification des formes matérielles et morales de la civilisation industrielle à laquelle on la fait participer.

L'absence d'une élite ouvrière qui découle de la carence de l'enseignement professionnel et de l'enseignement en général (Mukenge, 1971: 31), place le prolétariat à la merci du paternalisme, cette forme de politique sociale qui établit entre l'ouvrier et son employeur des liens similaires à ceux qui existent entre le père et ses fils (Valahu, 1963: 40), ce qui constitue une entrave sérieuse au développement de la conscience ouvrière.

L'avènement d'un véritable syndicat congolais libéré de la tutelle métropolitaine date d'avril 1959. Verbeek (1965: 119) signale que, suite à cette nouvelle situation, à l'instigation du patronat, l'administration impose, du moins en théorie, une législation sociale relativement progressiste destiné à prévenir les luttes revendicatives qui risquent de faire naître une conscience de classe parmi les travailleurs.

Comme cette nouvelle législation coïncide avec l'étape ultime qui prépare l'accession du pays à l'indépendance, l'Union Nationale des Travailleurs du Congo (UNTC), privée de tous les moyens de lutte syndicale, s'implique dans le combat pour l'indépendance, abandonnant ainsi le syndicalisme à un noyau d'individus irresponsables, ce qui décapite l'émergence de la conscience de classe du prolétariat (Verbeek, 1965: 119).

De l'étude des classes et du syndicat au Zaïre se dégage la spécificité du contexte colonial qui met tout en oeuvre pour freiner le développement de la conscience de classe du prolétariat indigène.

En admettant que la conscience de classe est liée aux intérêts de classe, qu'elle conditionne et oriente l'organisation qui aboutit à la lutte des classes (Diakanua, 1966: 82), ou qu'elle est, selon les mots de Lukàcs (1960: 73)

une réaction non pas impulsive ou émotionnelle, mais rationnelle, adéquate, correspondant à une situation de classe déterminée dans un processus de production, on peut, en ce qui concerne le Zaïre, conclure à l'inexistence d'une telle conscience de classe, ce qui explique la précarité de la lutte des évolués sur les plans économique, syndical et politique.

CHAPITRE V

CONCLUSION

Au terme de ce travail qui avait pour but de retrouver l'origine, le fondement et le rôle historique du mouvement des "évolués", nous découvrons l'impératif idéologique de la colonisation qui appuie sa stratégie sur l'atomisation des indigènes en catégories sociales indépendantes (Rocher, 1969: 481) créées pour dissimuler la réalité des classes inhérentes à la société coloniale et prévenir ainsi toute action collective des autochtones contre le système colonial.

En affaiblissant le concept même de classe à travers la division du prolétariat indigène, les catégories sociales contribuent à justifier l'opinion du colonisateur sur l'impuissance des autochtones de se gouverner eux-mêmes sans tomber dans l'anarchie, le despotisme et les guerres intestines (Rocher, 1969: 481).

Par leur nature, les catégories sociales renferment une certaine homogénéité (Bremond et Geledan, 1981: 54) qui suppose l'existence entre les membres d'un groupe, des caractéristiques économiques et culturelles proches, des relations interpersonnelles nombreuses, la convergence des attitudes et des opinions, la conscience d'appartenir à une même profession.

L'importance de ce concept pour la colonisation réside dans le fait qu'il entretient l'idée d'une multitude de consciences d'appartenance suivant le nombre de catégories sociales en présence, ce qui éparpille les différentes consciences en les opposant les unes aux autres uniquement en termes de groupes ou de catégories sociales et non en termes de classes sociales.

C'est pourquoi les "évolués" développent un style de vie et un comportement hostiles aux autres catégories sociales indigènes persuadés qu'ils relèvent d'une classe sociale distincte (Merlier, 1962: 206; Anstey, in Gann et Guignon, 1970: 200; Wauters, 1961: 39) alors qu'en réalité ils appartiennent tous au prolétariat indigène exploité.

Le phénomène des "évolués" est vital pour la colonisation belge en ce sens qu'il mobilise les intéressés autour d'un processus unilinéaire de développement fondé sur l'évacuation pure et simple des valeurs de la culture africaine au profit d'une politique d'occidentalisation illusoire, prélude à l'asservissement économique et politique des indigènes "évolués".

Théoriquement l'occidentalisation suppose l'intégration des "évolués" à la société européenne afin de prévenir les contradictions et antagonismes des classes susceptibles de perturber l'équilibre de la société coloniale.

Cette démarche, qui s'appuie sur la mystification ou la duperie des indigènes (Memmi, 1972: 88) pour atteindre son objectif, nourrit l'espoir des "évolués" sans réaliser la promesse de leur intégration¹ et assimilation² à la société européenne et entretient un système scolaire au rabais créé pour former une couche d'individus sans personnalité et sans esprit critique, incultes et incapables d'amorcer la lutte anticoloniale de libération nationale qui, dans d'autres colonies en Afrique, à la même époque, est, selon Slade (1961: 15) l'œuvre des élites universitaires.

En négligeant la formation intellectuelle et scientifique des indigènes au profit d'un enseignement à caractère manuel ou pratique, teinté de verbalisme³ et de

1. Dans le contexte colonial au Zaïre, l'intégration est une assimilation partielle consacrée par la carte de mérite civique réservée aux indigènes en voie d'évolution ou d'occidentalisation c'est-à-dire qui ont renoncé à certaines pratiques traditionnelles comme la sorcellerie, la polygamie, etc.

2. L'assimilation suppose éliminées et remplacées par des éléments de la culture occidentale, toutes les valeurs sociales et morales de la civilisation traditionnelle africaine, ce qui conduit à l'immatriculation des indigènes "évolués", ou dégagés de toutes les pratiques ancestrales. L'intégration et l'assimilation, impliquent aux yeux des "évolués" certains avantages à partager avec les Européens: notamment l'égalité des deux groupes sociaux sur le marché du travail, l'égalité politique et l'absence de discrimination raciale.

3. Dans son sens pédagogique, le terme verbalisme que nous empruntons à Alassane (1977: 60), désigne un discours abondant, imprécis et creux (vide de signification).

religion tout en s'inspirant du platonisme colonial¹ pour qui la principale mission de l'éducation consiste à transmettre certaines valeurs indiscutables et indiscutées, intimement liées au statut et à la fonction de l'individu (Hodgkin, in Young, 1965: 11), le système colonial qui agit de la sorte pour mieux répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises capitalistes établies au Congo (Mukadi, 1979: 200; Merlier, 1962: 221), fait de l'éducation un enjeu de la lutte des classes destiné, comme diraient Fougeyrollas, (1980: 247-48) et ICEM (1979: 9-11), à reproduire et à assurer la continuité des rapports sociaux inégalitaires.

C'est sans doute pour consolider la réalité des classes sociales tout en les camouflant que l'administration construit un édifice idéologique chargé de prévenir les rapports sociaux conflictuels entre blancs et noirs, de justifier et de légitimer le système colonial en vigueur au Congo.

Dès lors s'explique la démarche qui s'appuie sur une poignée d'indigènes sommairement instruits pour véhiculer les idéaux de la colonisation au sein de la masse autochtone.

Par ce procédé idéologique qualifié de mystification (Memmi, 1972: 88; Coulson et Riddell, 1982: 151-152), le pouvoir colonial crée, entre 1892 et 1895, une catégorie d'indigènes "évolués" qui furent manipulés et intégrés au processus d'exploitation économique et de domination politique de leur propre pays.

Par ailleurs, l'absence de contacts impliquant la distance sociale qui rejette l'interpénétration des deux groupes sociaux est objet de rationalisation de la part des responsables coloniaux qui qualifient cette pratique non pas de racisme ou de discrimination biologique mais de barrière culturelle ou sociale due à la différence de culture et de mode de vie des deux communautés en présence, d'où la politique isolationniste qui se traduit par l'enclavement ou le repliement des Européens sur eux-mêmes (Valahu, 1964: 91-93; Young, 1965: 57; Grévisse, in Sauvy, 1961: 272-76).

En admettant que la société coloniale englobe d'une part les colonisateurs qui constituent la classe privilégiée et exploiteuse et d'autre part les indigènes exploités et étouffés par les lois de la colonisation (Memmi, 1972: 78), il y a lieu de considérer l'argument culturel avancé pour accréditer la "social bar" comme un moyen de dissimuler la position privilégiée du colonisateur qui vit dans une enclave, la ville ou le milieu européen où il se sent en sécurité parmi les siens, ce qui garantit la tendance à voiler la réalité des classes au sein de la société coloniale et à prévenir la lutte des classes en vue de poursuivre le plus longtemps possible l'exploitation économique du pays.

Par contre, le paternalisme, en raison de son objectif visant à dépouiller les indigènes de tout esprit d'initiative, demeure l'instrument idéologique de la colonisation le plus élaboré.

Quoique sa conception remonte au début de l'occupation du pays par la Belgique en 1885, le paternalisme est durant toute la période précédant la deuxième guerre mondiale, plus une hypothèse, un vœu qu'une théorie ou une idéologie politique et ne nécessite aucune élaboration particulière (Young, 1965: 60) puisque le capitalisme est à

ses débuts et les indigènes dépourvus de formation intellectuelle, professionnelle et politique adéquate, ne comprennent pas les mécanismes de ce système importé.

Après la deuxième guerre mondiale les "évolués" s'insurgent contre la discrimination raciale, réclament l'égalité des Belges et des Congolais sur le marché du travail ainsi que la réforme administrative et l'égalité politique (Merlier, 1962: 200-204).

Dès lors une justification explicite pour la prolongation du régime colonial était nécessaire. C'est alors que le paternalisme sera articulé comme idéologie de l'administration coloniale (Young, 1965: 60).

Dans cette perspective, le but poursuivi étant d'entraver l'essor politique et l'esprit d'indépendance ou d'initiative des Congolais (Young, 1965: 60-61), le paternalisme qui considère ces derniers comme de grands enfants (Valahu, 1965: 40, 53; Young, 1965: 59); réussit son forfait grâce à une politique de "bien-être économique et social" destinée à susciter l'adhésion des intéressés aux objectifs de la colonisation qui, dans cette optique, accorde des allocations familiales, le droit à la pension, la gratuité des soins médicaux et le ravitaillement des travailleurs en denrées alimentaires (Merlier, 1962: 198; Valahu, 1964: 41; Young, 1965: 61), tout en construisant des cités ouvrières,

écoles et foyers sociaux pour enfants et femmes des "évolués"
(Young, 1965: 61).

Ces derniers ayant réclamé une rémunération leur permettant de se soustraire de cette tutelle humiliante, le paternalisme répond par la réaffirmation des principes de sa politique sociale.

"The colonizer must never lose sight of the fact that the Negroes have the souls of children, souls which mold themselves to the methods of the educator; they watch, listen, feel, and imitate. The European must, in all circumstances, show himself a chief without weakness, good-willed without familiarity, active in method and especially just in the punishment of misbehaviour, as in the reward of good deeds (the European camp head) must interest himself constantly in the life of the Natives, in their well-being; must guide them, examine their complaints, punish them when necessary with the tact, the calm and the firmness which are required" (Moutouille, in Young, 1965: 61-62).

Comme Young le montre un peu plus bas, cette réaction purement idéologique qui procède par humiliation et intimidation pour freiner la promotion politique des travailleurs congolais, impose un régime économique susceptible de les détourner des préoccupations politiques.

"In policy terms, reduced to its simplest expression, paternalism required an aggressive expansion in social and economic fields, with political advance postponed until some undefined threshold of maturity had been reached. Few would dispute the proposition that there is some correlation between the level of economic and social well-being and the prospects for stable, democratic government. The fallacy here lay in the assumption that the colonizer could methodically impose and carry out an economic and social development program until he was satisfied that the requisites for political advance existed. But as long as criticisms of the system were mainly external, it was easy to dismiss them as misguided. A crucial dimension of paternalism was its persuasiveness to responsible levels of colonial officialdom. Paternalism was an important guide to action because it carried conviction to its practitioners, however much it may smack of humbug to later critics" (Young, 1965: 60-61).

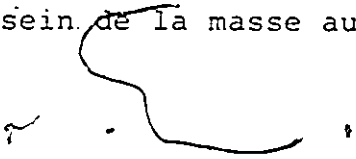
Il est clair qu'un tel contexte qui sursoit indéfiniment les questions concernant l'avenir politique des indigènes ne saurait cautionner l'éveil ou la conscience politique de ses victimes.

S'agissant plus particulièrement du phénomène de conscience politique, la terminologie marxiste établit un parallélisme qui associe l'éveil politique des peuples sous domination coloniale soit à la conscience et à la lutte de classe du prolétariat indigène représenté par la coalition ouvriers-paysans qui se bat à travers le mouvement de libération nationale dans le but de remplacer l'ordre colonial par un régime politique assumant pleinement ses

fonctions politico-répressives et socio-économiques (Dos Santos, 1987: 148), soit à la conscience nationale qui suppose l'émergence d'un seul front anticolonial regroupant toutes les forces vives c'est-à-dire toutes les couches sociales autochtones qui luttent pour l'avènement d'une bourgeoisie nationale indépendante, prête à négocier sa place au sein du capitalisme mondial parcequ'elle n'aura pas rompu avec le capitalisme comme tel mais plutôt avec le régime colonial (Dos Santos, 1987: 148).

C'est pourquoi, par anticipation, l'administration belge suscite une conscience politique à rebours que Ziegler (1980: 41) et Theodorson (1979: 50) assimilent à la fausse conscience de classe entretenue par la promesse d'intégration à la société européenne en vue d'accéder aux avantages matériels de la colonisation (Diakanua, 1969: 84; Althabe, 1972: 221, Mukenge, 1971: 30), ce qui compromet les "évolués" qui, en se battant dans cette direction, mènent une lutte politique inconséquente, opportuniste et contraire aux intérêts de classe du prolétariat indigène dont ils font partie.

De ce fait ils s'exposent au processus de compradorisation qui guette ce genre d'élites dont la personnalité est manipulée pour véhiculer les idéaux de la colonisation au sein de la masse autochtone d'une part et d'autre part être



les garants des intérêts économiques de la Belgique dans l'éventualité de l'accession du Congo à l'indépendance.

Le seul moment où la colonisation accepte aux Congolais de jouer une quelconque action politique coïncide avec la tentative de la Belgique de créer un Etat néo-colonial eurafricain ou communauté belgo-congolaise qui aurait une direction bicéphale assurée conjointement par les "évolués" et les belges, ces derniers devant, compte tenu de leur niveau d'évolution plus élevé, jouer un rôle politique plus important par rapport aux indigènes.

Une telle perspective relève de la fausse conscience en même temps qu'elle traduit l'inconscience politique des "évolués" car la vocation d'intermédiaires ou d'alliés assignée dès le départ à ces derniers les prépare plutôt à servir les intérêts capitalistes étrangers au détriment de la conscience politique qui est le ferment de la libération nationale.

Il convient cependant de signaler qu'une partie de la petite bourgeoisie congolaise à savoir les "évolués", membres du parti politique M.N.C. ou Mouvement National Congolais développent une authentique conscience politique en ce sens qu'au moment de la lutte pour l'indépendance, ils alignent des milliers d'ouvriers et de paysans contre le colonisateur (Althabe, 1972: 236).

Sans cette coalition, la victoire sur le pouvoir colonial incarnée par le M.N.C. sous la direction de Patrice Emery Lumumba, se serait avérée impossible car à la même époque, les factions politiques autres que le M.N.C. notamment l'Abako, Conscience Africaine, etc., luttent tantôt de connivence avec le colonisateur pour un pouvoir néocolonial tantôt pour une hégémonie tribale qui non seulement affaiblit le combat face à l'adversaire qu'est l'administration coloniale mais aussi accentue l'atomisation sociale des indigènes en éveillant les diverses susceptibilités, sentiments ou consciences ethniques qui constituent autant de catégories sociales qu'il y a d'ethnies estimées à plus ou moins 250 au Zaïre.

Tout comme les catégories sociales, les groupes ethniques entretiennent une multitude de consciences d'appartenance et éparpillent les différentes consciences qu'ils opposent les unes aux autres en termes de catégories sociales ou de groupes sociaux et non en termes de classes sociales qui se caractérisent par la possibilité pour l'une d'entre elles de s'approprier le travail d'une autre classe à cause de la différence de position ou de place qu'elle occupe dans un régime déterminé de l'économie sociale.

On appelle "classe" de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils tiennent dans un système historiquement défini de la production sociale, par leur rapport (la plupart du temps fixé par la loi) aux moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail et donc par les moyens d'obtention et la grandeur de la part des richesses sociales dont ils disposent. Les classes sont des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre par suite de la différence de place qu'ils tiennent dans un régime déterminé de l'économie sociale" (Lénine, in Bremond et Geledan, 1981: 67).

Ici apparaît plus clairement l'objet de la démarche déjà signalée de l'administration coloniale qui détourne les autochtones de l'existence des classes sociales dans le but de susciter une multitude de consciences à travers la diversité des catégories sociales antagonistes et qui freine l'émergence de la conscience et de la lutte de classe tout en favorisant l'extorsion de la plus value vis-à-vis des travailleurs congolais.

Il va de soi que les différentes catégories indigènes réunies constituent le prolétariat autochtone à condition de souscrire à l'analyse précitée d'Albert Memmi (1972: 78) qui divise la société coloniale en deux classes constituées des colonisateurs formant la bourgeoisie coloniale d'une part et d'autre part des indigènes exploités et étouffés par les lois de la colonisation.

Quoique ces derniers ne possèdent que leur force de travail et se distinguent par leur appartenance soit à la

"lumpen-bourgeoisie" (Ziegler, 1978: 40) soit au Système de Salariat (Merlier, 1962: 171), ce qui en fait une incontestable classe prolétarienne, compte tenu de la similitude de niveau de vie et de rang social des deux groupes sociaux vis-à-vis des Européens (Merlier, 1962: 195; Bertieaux, in Bouvier, 1965: 88-89). Il y a lieu de noter l'inconstance et le manque de cohésion de leur conscience de classe qui se confond finalement avec la conscience de classe spontanée que Ziegler (1980: 43-44) assimile à la conscience de classe possible.

Celle-ci est dite possible par ce qu'elle est éventuelle et incertaine, sporadique, ni globale ni totale comme en témoignent les grèves et émeutes non organisées, improvisées, discontinues et hétérogènes des travailleurs congolais sous la colonisation (Young, 1965: 148-149; Merlier, 1962: 172).

Les autres formes de la conscience notamment la conscience de classe pour soi et la conscience de classe en soi impliquent la lutte de classe soit des travailleurs qui préconisent la levée des barrières entre les hommes, la disparition de la nation et de l'Etat et la libre fédération des producteurs (Ziegler, 1981: 43-44) soit du peuple périphérique colonisé qui se confond en une classe unique c'est-à-dire en un large front national regroupant toutes

les tendances ou mieux toutes les couches sociales sous la direction de la petite bourgeoisie indigène décidée à en finir avec l'agression, la violence et la domination coloniales au profit d'une administration ou d'une bourgeoisie nationale indépendante (Ziegler, 1980: 44; Dos Santos, 1987: 148).

Si aucune de ces consciences n'émerge au Zaïre, c'est principalement en raison de l'intransigence du système colonial qui condamne les indigènes à l'ignorance politique d'une part et d'autre part les "évolués", gagnés à la cause de l'impérialisme, acceptent de servir de courroi de transmission de la volonté ou de l'autorité des maîtres étrangers (Althabe, 1977: 89) qui s'opposent au développement de la conscience pour soi ou en soi.

Un tel héritage dépourvu d'expérience et de préparation politique adéquate est en grande partie responsable des difficultés politiques actuelles dues essentiellement au retard culturel et politique accumulé sous le régime colonial qui préconise un système obscurantiste de freinage intellectuel et politique des habitants du Zaïre (Young, 1965: 11).

Cette perspective, qui prêche le statu quo dans les domaines politique et culturel, favorise l'émergence d'une élite indigène "évoluée" destinée à doter l'administration

d'alliés acquis aux idéaux de la colonisation d'une part et d'autre part, prêts à servir les intérêts étrangers au sein de la périphérie Zaïroise devenue "indépendante" et dont les objectifs économiques obéissent au même modèle extraverti inauguré au début de la colonisation.

BIBLIOGRAPHIE

- Alassane, B.M., Quel modèle de société construire en Afrique? Ed. Anthropos, Paris, 1977.
- Althabe, G., Les fleurs du Congo, Ed. François Maspero, Paris, 1972.
- Atangana, Z.M., "Qu'est-ce que l'impérialisme", Etudes Congolaises, juin-juillet 1973, vol. no. 1, Institut National d'Etudes politiques, Kinshasa, pp. 5-21.
- Bernier, B., Elbaz, M. et Lavigne, G., "Ethnicité et lutte de classes", Anthropologie et société, vol. 2, no. 1, Paris, 1978.
- Bouvier, P., L'Accession du Congo belge à l'Indépendance, Ed. de l'Institut Solvay, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1965.
- Brausch, G., Belgian Administration in the Congo, Institute of Race Relations, Oxford University Press, London, 1961.
- Bremond, J. et Geledan, A., Dictionnaire économique et sociale, Librairie Hatier, Paris, 1981.
- Brimo, A., Les méthodes des sciences sociales, Ed. Monchrestien, Paris (VIe), 1972.
- Buffelan, J.P., Introduction à la sociologie politique, Masson et Cie, Editeur, Paris, 1969.
- Chomé, J., L'Ascension de Mobutu, Fr. Maspero, Paris, 1974.
- Cornevin, R., Histoire du Congo, Editions Berger Levrault, Paris, 1970.
- Coulson, M.A. et Riddell, C., Devenir Sociologue, Ed. Coopératives Albert Saint Martin 1961, Montréal, 1981.
- De Lannoy, D., Tango ya Banoko, Centre d'Etude et de Documentation Africaines (CEDAF), Bruxelles, 1986.
- Diakanua. A., "L'Abako et le nationalisme Congolais", Etudes Congolaises, octobre-décembre, no. 4, pp. 3-35, Kinshasa, 1969.

- Diakanua, A., "Reflexions sur la lutte des classes", Etudes Congolaises, janvier-février, no. 1, Institut National d'Etudes Politiques; Kinshasa, pp. 80-85, 1966.
- Dos Santos, D., "L'Etat périphérique et les classes sociales, Références particulières à l'Afrique", Critiques socialistes, Ottawa, 1987, no. 3, pp. 141-159.
- Fougeyrollas, P., Les processus sociaux contemporains, Payot, Paris, 1980.
- Gann, L.H. et Duignan, P., Colonialism in Africa, Cambridge University Press, London, 1970.
- Hennessy, M.N., The Congo, A Brief History and Appraisal, Frederic A. Praeger, Publisher, New York, 1961.
- ICEM, Perspectives d'éducation populaires, Editions François Maspero, Paris ve, 1979.
- Labatut, J.M., Pour une théorie de classes sociales en Afrique noire, Thèse de Maîtrise en sociologie, Université d'Ottawa, 1981.
- Latouche, S., "L'échec de l'occidentalisation", Revue Tiers-Monde, no. 100, pp. 881-892, P.U.F., Paris, 1984b.
- Lenine, V.I., L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme, Ed. "Mentori" Tirana, 1981.
- Lukàcs, G., Histoire et Conscience de classe, Ed. de Minuit, Paris, 1960.
- Mandel, E., Traité d'économie marxiste, Union Générale d'Editions, Paris, 1969.
- Marx, K., Le Manifeste du Parti communiste, Union Générale des Editeurs, Paris, 1962.
- Memmi, A., Portrait du colonisé, Précédé du portrait du Colonisateur, Editions l'Étincelle, Québec, 1972.
- Merlier, M., Le Congo de la Colonisation à l'Indépendance, Ed. François Maspero, Paris, 1962.
- Michaud, Y. et Piotte, R., La direction du personnel, Ed. Agence d'Arc Inc., Saint-Léonard, 1973.
- Mills, C.W., Les cols blancs, François Maspero, Paris, 1966.

- Mpinga, K., L'Administration publique du Zaïre, Ed. A. Redome, Paris, 1973.
- Mukadi, L., "Aperçu historique de l'enseignement au Zaïre (1880-1960)" Zaïre-Afrique, août 1979, no. 134, Kinshasa, pp. 199-209.
- Mukenge, E., "L'Evolution politique du mouvement syndical Congolais", Problèmes sociaux Zaïrois, Bulletin Trimestriel d'exécution des programmes sociaux et économiques, septembre-décembre 1971, no. 94-95, Lubumbashi, pp. 3-55.
- Panaf, Patrice Lumumba, Cox and Wyman Ltd., London, 1973.
- Parry, R., "In a sense citizens, but not altogether citizens", Rhodes, race and the ideology of the segregation at the Cape in the late nineteenth century, vol. 17, no. 3, 1983, London.
- Poulantzas, N., Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui, Ed. du Seuil, Paris, 1978.
- Rocher, G., Introduction à la sociologie générale, Deuxième édition, Ed. Hurtubise, Montréal, 1969.
- Sauvy, J., Connaissance de l'Afrique, le Katanga, 50 ans décisifs, Société continentale d'éditions illustrées, 6e, Paris, 1961.
- Schatzberg, M.G., Politics and Class in Zaïre, African Publishing Company, New York-London, 1980.
- Schwartzengerg, R.G., Sociologie politique, Ed. Monchrétien Paris (ve), 1977.
- Slade, R., The Belgian Congo, Oxford University Press, London, 1961.
- Theodorson, G.A. et Theodorson, A.G., A Modern Dictionary of Sociology, Barnes Noble Books, New York-Hagerstown-San Francisco-London, 1979.
- Tshimanga, W.T., Histoire du Zaïre, Editions du Ceruki, Bukavu, 1976.
- Valahu, M., Ci-gît le Katanga, Nouvelles Editions Latines, Paris, 1964.
- Van Bilsen, A.A.J., Vers l'Indépendance du Congo belge et du Rwanda-Urundi, Presses universitaires du Zaïre, Kinshasa, 1977.

Verbeek, R., Le Congo en question, PRÉSENCE Africaine, Paris, 1965.

Wauters, A., Le monde communiste et la crise du Congo belge, Editions de l'Institut Solvay, Bruxelles, 1961.

Weiss, H.F., "L'Evolution des Elites", Etudes Congolaises, . septembre-octobre 1965, Kinshasa, pp. 1-14.

Young, C., Introduction à la politique Congolaise, Ed. Universitaires du Congo, Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, 1965.

Young, C., Politics in the Congo, Princeton University Press, Princeton, New Jersey, 1965.

Ziegler, J., Main basse sur l'Afrique, Ed. du Seuil, Paris, 1978.

Ziegler, J., Retournez-Les fusils, Ed. du Seuil, Paris, 1980-81.